

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame



L'artisanat régional,
le cadeau original

-25% sur toute la collection*

FRANÇOIS AUBRY
www.francois-aubry.ch
079 647 81 06 – info@francois-aubry.ch
*Promotion valable jusqu'à fin décembre 2020

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Profiter de la nature tout en la respectant

Avec l'arrivée de la neige se multiplient les envies d'évasion et de grand air, amplifiées par la crise sanitaire vécue en 2020. A l'approche des vacances de Noël-Nouvel An, le Parc Chasseral rappelle la nécessité de respecter la nature et la faune sauvage, notamment en installant des supports de sensibilisation à certains lieux sensibles. Les contrevenants peuvent être amendés par les garde-faune et la police cantonale.

De nouvelles zones de protection de la faune sauvage ont par ailleurs été édictées par ordonnance dans le Jura bernois en 2020. Dans le secteur du Chasseral sud, par exemple, tout comme dans le district franc fédéral de la Combe Grède, les itinéraires de skis ou de raquettes doivent y être strictement respectés.

Les humains, un stress pour la faune

La faune sauvage est fragilisée en hiver par les conditions climatiques. Les déplacements dans la neige sont coûteux en énergie et la nourriture se fait rare. Chaque dérangement humain, notamment via nos loisirs, représente un stress conséquent pour les oiseaux comme pour les mammifères de nos régions. Et la pression humaine sur les espaces sauvages est toujours plus forte. L'année 2020, surtout en rai-

son de la crise sanitaire liée au coronavirus, a généré un afflux massif des visiteurs dans les régions de montagne, notamment au sommet du Chasseral, au Mont-Sujet et aux Prés-d'Orvin.

Les recommandations sont simples, mais primordiales pour assurer la survie de ces espèces, dont certaines sont menacées. Chacun peut y contribuer très facilement en suivant ces règles:

- respecter les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune;
- rester sur les sentiers balisés, suivre les itinéraires recommandés et renoncer à faire sa trace;
- éviter les lisières et les surfaces non enneigées;
- tenir son chien en laisse.



Les chamois, comme les autres mammifères ou les oiseaux, sont fragilisés par la neige, qui rend les déplacements et la recherche de nourriture plus difficile, photo: © Parc Chasseral

En plus de mesures concernant les accès à certains de ces lieux de détente, coordonnées avec les communes concernées, le Parc Chasseral va installer courant décembre des bâches de sensibilisation pour relayer ces informations, qui relaient la campagne nationale *Respecter c'est protéger* aux départs des itinéraires de randonnée hivernale.

Des panneaux vont également être installés aux limites des nou-

velles zones de tranquillité de la faune par les autorités en charge de leur gestion. Dans le secteur du flanc sud du Chasseral, il ne sera plus possible de tracer ses propres itinéraires. Des amendes pourront être infligées aux contrevenants par les garde-faune et la police cantonale. La règle est la même pour le secteur de la Combe-Grède, un district franc placé sous la loi fédérale.

| parc naturel régional chasseral

SOMMAIRE

Station victime de son succès Trop de circulation aux Prés-d'Orvin	3
Moment d'émotion à Corgémont Les adieux du maire Etienne Klopfenstein	7
Chiens et fumée bannis ... des alentours du collège de Courtelary	9
En assemblée à Cormoret ... toutes les propositions ont été approuvées	11
Une scierie méritante Un label pour SYB de Sonvilier	13
Le temps de l'Avent expliqué ... sous la Plume du pasteur Riesen	13
Cadeaux des autorités de Tramelan ... à divers secteurs œuvrant pour le bien de tous	14
La vice-mairie de Tramelan ... va à Mathieu Chaignat en 2021	14
Les écoliers apprécient le Parc Un peu moins de 1400 élèves s'y sont rendus	17
La saison d'hiver est lancée Jura bernois Tourisme propose diverses offres	17

Réclame




Nous vous souhaitons
de bonnes fêtes de Noël!

Calendrier de l'Avent
1.-24.12.2020
Scannez, participez et gagnez!

23. et 24.12 déjà ouvert à partir de 7h00 *

* Veuillez s.v.p. noter les magasins ayant des horaires d'ouverture irrégulières sous:
www.centrebuegg.ch/fr/shopping-restauration

CENTRE BRÜGG
eh bien voilà!
www.centrebuegg.ch



FROMAGERIE CORTÉBERT

Heures d'ouverture pendant les fêtes

Mardi	22 décembre	8.30-12.00	16.30-18.30
Mercredi	23 décembre	8.30-12.00	16.30-18.30
Jeudi	24 décembre	8.00-12.00	14.00-16.00
Vendredi	25 décembre	—	—
Samedi	26 décembre	9.00-11.00	—
Dimanche	27 décembre	—	—
Lundi	28 décembre	—	—
Mardi	29 décembre	8.30-12.00	16.30-18.30
Mercredi	30 décembre	8.30-12.00	16.30-18.30
Jeudi	31 décembre	8.00-12.00	14.00-16.00
Vendredi	1 ^{er} janvier	—	—
Samedi	2 janvier	9.00-11.00	—
Dimanche	3 janvier	—	—

Nos meilleurs vœux pour la nouvelle année

Famille Wenger
Les Ruaux 4, 2607 Cortébert
Téléphone 032 489 17 83 - Mobile 079 616 99 84
wenger.hansueli@bluewin.ch

Numéro national
0842 80 40 20

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch

bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch

A la recherche d'une place d'apprentissage!



pas de produits laitiers sans toi!

Technologie du **LAIT**

FROMAGES SPIELHOFER
www.fromagespielhofer.ch



ACCUEIL DE JOUR FOYER DE JOUR

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:
Des jeux de société
De la gymnastique douce
Des activités à l'extérieur
Concert et spectacle
Du repos
Des repas de qualité
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

DÉPANNAGES ET CONSEILS INFORMATIQUES

Nouvelles installations, lenteurs, migration de données, problèmes de fonctionnement, présence de programmes parasites, problèmes de sauvegardes, de sécurité ou tout autre souci ou question, je vous propose des solutions à des coûts tout à fait raisonnables pour les ordinateurs, les smartphones et certaines installations électroniques.

078 609 66 72
Patrick Rettenmund

Je me déplace chez vous avec mon matériel
Régions : Bienne / Jura bernois

À LOUER CORTÉBERT

Petit 3 pièces
au rez-de-chaussée, partiellement rénové. Premier mois gratuit.
Loyer 800 fr. charges comprises.
Libre dès mi-février
Renseignements: 079 205 55 44

À LOUER PÉRY

Appart. 3 pièces
au parterre, env. 80m², cuisine habitable, salle de bains "douche", terrasse avec gazon.
Loyer: 1000 fr./mois charges incluses
Pas de chiens.
Renseignements: 032 485 19 70



Boucherie Charcuterie
Grand-Rue 16
2606 Corgémont
032 489 17 61

Un repas de fête convivial, même en petit comité?

Nos suggestions: Les traditionnelles fondues chinoises fraîches, fondue bourguignonne, fondue paysanne, charbonnade et leurs sauces maison. **Toujours appréciés:** le jambon traditionnel, le rôti, l'entrecôte du patron et le tartare de boeuf.

Horaires durant les fêtes de fin d'année

Mercredi	23.12.2020	7 h 00 - 12 h 00	fermé l'après-midi
Jeudi	24.12.2020	7 h 00 - 12 h 00	13 h 00 - 16 h 00
Mercredi	30.12.2020	7 h 00 - 12 h 00	fermé l'après-midi
Jeudi	31.12.2020	7 h 00 - 12 h 00	fermé l'après-midi
Vendredi	01.01.2021	fermé	
Samedi	02.01.2021	fermé	

Pensez à commander vos plats en téléphonant au 032 489 17 67

Nous vous remercions de votre fidélité et vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année!

Est-ce que tout tourne autour de la nourriture?

Les personnes qui souhaitent modifier leurs habitudes alimentaires, ainsi que leurs proches, peuvent obtenir de l'aide auprès de Santé bernoise.

Prenez rendez-vous pour un entretien d'information. Les consultations ont lieu à Bienne, Moutier, Tavannes et St-Imier. Elles sont gratuites.

Fondation Santé bernoise
032 329 33 73
bienne@beges.ch
Chat en direct
www.santebernoise.ch

Santé bernoise
Bernern Gesundheit

Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs

- cartes de visite • cartes de naissance, de mariage • faire-part de deuil et cartes de remerciements • en-têtes de lettre, factures, devis, formulaires • papillons, affiches • enveloppes, sachets • jeux de formules • brochures, livrets, blocs • calendriers

Nous réalisons aussi

- numérotations, perforations, découpes, rainages • boîtes pliantes en carton • publipostage (mailing), etc.

Impression numérique

- Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

imprimerie bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary
032 944 18 18
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary
032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch



Schwab Gemüse + Früchte
2577 Siselen

Marché Saint-Imier
Pendant les jours de fête

mardi 22 décembre
jeudi 24 décembre
mardi 29 décembre
jeudi 31 décembre

Joyeuses fêtes!
www.schwab-gemuese.ch

PRO SENECTUTE & canal alpha
PLUS FORTS ENSEMBLE Vous présentent...



Ça Bouge à la Maison

Ça bouge à la maison
Du lundi au samedi,
Pro Senectute et Canal Alpha vous proposent de **bouger depuis votre salon!**
10h00: Gym douce (45 min)
Sur Canal Alpha

AGENCE AVS DU BAS-VALLON Fermeture

L'agence AVS du Bas-Vallon sera fermée du jeudi 24 décembre au vendredi 8 janvier. Réouverture le lundi 11 janvier selon l'horaire habituel. Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année à tous ! | *l'agence*

ORVIN**Au revoir et bonjour**

Chères Orvinoises et chers Orvinois,
C'est un sentiment particulier qui m'étreint ce jour.

D'abord, je prends congé officiellement des citoyens d'Orvin en tant que Président de l'assemblée communale, après plus de 20 ans passés à cette fonction. Frustré comme chacun d'entre nous de ne pas pouvoir le faire en assemblée communale, de vive voix, ensemble, dans un sens de partage. Je tiens donc ici à apporter mes chaleureux remerciements à mon vice-président Jacques Girard, et surtout à la secrétaire de l'assemblée Séverine Muresan-Flaig, pour son excellent travail. Merci aux différentes autorités communales que j'ai vu défiler depuis 20 ans (maires et conseillers) pour leur excellente collaboration. Mais surtout merci aux citoyennes et citoyens, assidus ou moins assidus aux assemblées, qui font vivre notre communauté d'Orvin et qui, par leur présence,

leurs interventions, leurs idées, font avancer les affaires et animent ce lieu de démocratie participative qu'est l'assemblée communale. Un bien très précieux.

Ensuite, c'est bonjour à vous toutes et tous, Orvinoises et Orvinois, que j'aurai le plaisir de servir en tant que maire depuis le 1^{er} janvier 2021. En cet instant, mes pensées vont à Marc-André Léchet, maire sortant, pour son implication personnelle à la tête de l'Exécutif, ainsi qu'à Bruno Edelmann et René Léchet, qui quittent le Conseil municipal. Remerciements appuyés pour leur excellent travail en faveur de la collectivité, accompagnés de vœux de bonne santé. Je ne saurais oublier les conseillers en place ainsi que les deux à venir (mes futurs collègues), pour leur engagement envers la commune.

Bonne santé à tous et vive Orvin ! | *patrik devaux, président de l'assemblée communale*

LES PRÉS-D'ORVIN**Une station de sports d'été et d'hiver victime de son succès**

Dimanche dernier 13 décembre, de nombreux touristes, lugeurs, randonneurs et fondeurs, se sont rendus en masse aux Prés-d'Orvin. En raison de cette forte affluence, la municipalité, avec l'aide de la police cantonale et des sapeurs-pompiers de l'OPRV, a mis en place une procédure de limitation du trafic. Cette mesure avait pour objectif, d'une part de retrouver une fluidité du trafic sur l'axe est-ouest de la commune d'Orvin, mais également de permettre l'accès aux véhicules d'urgence jusqu'au sommet de la montagne. Malgré les efforts mis en place, le cortège incessant des véhicules montant et descendant a créé de nombreuses perturbations et ralentissement dans la fluidité du trafic ressentie jusqu'à la place du village d'Orvin. Marc-André Léchet, maire d'Orvin, comprend très bien que cette perturbation temporaire ne soit pas du goût de tout le monde, et principalement pour les acteurs touristiques déjà fortement pénalisés par la crise sanitaire liée au Covid-19, mais les



Photo: jcl

mesures prises devaient également garantir à l'entreprise Funicar d'acheminer jusqu'aux Prés-d'Orvin, mobilité douce qui devrait être privilégiée les jours de beaux temps, pour se rendre dans la petite station hivernale.

La procédure inclut des panneaux indiquant la fermeture de

la route sur les axes principaux, dont un à Frinwillier, indication idem sur la place du village, tout cela afin de garantir la fluidité.

Consciente du problème, depuis 2018, la municipalité d'Orvin travaille avec le Parc Chasseral sur l'élaboration d'une zone payante aux Prés-d'Orvin, et qui actuelle-

ment est en phase de consultation avec les principaux acteurs touristiques concernés.

Cette démarche devrait permettre, d'une part de gérer le déneigement aux parkings, de les entretenir, mais surtout de coordonner l'accès à la station, autant pour le ski, que pour la luge et la restauration. | *jcl*

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS**Fermeture de l'administration**

En raison des fêtes de fin d'année, nous vous rappelons que l'administration municipale sera fermée du jeudi 24 décembre au vendredi 8 janvier.

Durant cette période, une permanence téléphonique sera toutefois assurée en cas d'urgence pendant les jours

ouvrables et les heures de bureau au numéro de téléphone 032 358 01 86. A partir du lundi 11 janvier, l'administration municipale sera de nouveau à votre service aux heures habituelles. Le personnel ainsi que le conseil municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année. | *cm*

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS**Les vœux du maire à toute la population**

Privé de rencontre en présentiel, les assemblées municipales ayant dû être annulées par mesure de prudence face à la deuxième vague de coronavirus, je tiens à m'adresser ici à l'ensemble de la population de Sonceboz-Sombeval, pour lui adresser mes vœux chaleureux. A toutes et à tous, je souhaite une année 2021 plus agréable que 2020, avec la santé en priorité bien évidemment.

De l'exercice qui s'achève, je soulignerai qu'il a été très calme, au niveau des activités communales habituelles. En raison de la crise sanitaire, les autorités politiques ont certes multiplié les réunions de crise, mais comme les diverses commissions, elles ont fonctionné au ralenti, pour ce qui concerne en particulier les projets en cours. A ce sujet, justement, nous attendons toujours que se débloque le dossier de la Maison de l'enfance, un nouveau bâtiment unanimement souhaité par vos autorités et par les professionnels de l'enfance notamment. L'aménagement

attendu des alentours de la gare fera l'objet d'une séance importante au début janvier prochain et nous vous informons immédiatement ensuite des perspectives dessinées. Quant au projet Coop, j'espère, avec tous mes collègues de l'Exécutif, qu'il verra le jour au plus vite.

Signalons que le chantier du Pourpoint est achevé pour cette fin d'année.

Le coronavirus ayant marqué 2020 de son empreinte cuisante, je tiens ici à présenter mes condoléances sincères à toutes les personnes du village qui ont été endeuillées cette année.

Merci à tous

Dans un dernier coup d'œil sur l'année qui s'achève, j'adresse mes chaleureux remerciements à mes collègues du Conseil municipal, à l'ensemble de notre excellent personnel communal, aux commissaires et à toutes les personnes qui se sont engagées en 2020 pour le bien de la collectivité locale.



Aux bénévoles qui ont soutenu leurs concitoyens durant cette crise sanitaire sans précédent, et en particulier durant le semi-confinement du printemps, va évidemment ma profonde reconnaissance. Et à ce titre, je tiens à mettre en évidence l'engagement exceptionnel et sans faille de la conseillère municipale Chantal Tschannen envers les aînés de notre commune. Un grand merci à elle. | *rené rimaz, maire*

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS**Assemblée municipale**

Les 21 citoyens et 3 intervenants ont tous trouvé une place assise respectant les distances sociales dans la petite salle communale préparée en conséquence.

Après la présentation du parc par Géraldine Guesdon-Annan, le renouvellement du contrat liant la commune au Parc régional Chasseral a été accepté à l'unanimité.

A la suite des explications de Christophe Weber du bureau ATB, un important crédit de 436000 francs a été approuvé pour le réaménagement de la route cantonale à travers de la localité et plus particulièrement pour les travaux d'assainissement et d'alimentation en eau à réaliser avant les ouvrages qui seront construits par le canton.

Une dépense de 123370 francs a aussi passé la rampe pour le rachat d'une parcelle de terrain à bâtir. Dans la foulée, l'assemblée a aussi accepté de revendre celle-ci pour permettre une construction.

Augmentation du prix de l'eau

Le budget 2021 prévoit un déficit de 47910 francs. Il a été accepté sans opposition. Toutes les taxes restent inchangées à part l'augmenta-

tion de 40 centimes du prix du m³ d'eau. En effet, ce compte doit s'autofinancer, ce qui n'était plus le cas depuis les investissements importants comme le système de télécommande électronique.

Dans les divers, quelques indications ont été données, notamment sur les 4 constructions de maisons familiales. Une explication sur le ramassage des déchets a rendu les citoyens attentifs au fait que dès 2021, deux tournées supplémentaires gros cassons seront organisées, mais seuls les gros objets seront récoltés. Tout ce qui entre dans un sac taxé de 110 litres sera laissé sur place!

Il a été rappelé que toutes les informations officielles sont publiées sur le site Internet de la commune www.romont-jb.ch et dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les citoyens sont invités à se renseigner en consultant ces deux médias.

Cette année, le traditionnel verre de l'amitié a été annulé et le maire Yvan Kohler n'a pu que souhaiter un très beau Noël, d'agréables et joyeuses fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé.

| *cm***LETTRE DE LECTEUR****Acte de vandalisme à Frinwillier**

Il y a des gens qui exécutent un acte de vandalisme sans se faire la réflexion de la suite. Autrement il n'est pas explicable que des personnes placent sur la petite route officielle qui mène au restaurant des Gorges des poutres en fer stockées sur la rampe de l'usine. Ils les ont placées pour la troisième fois de suite sur la route: une fois au bord, l'autre fois dans tous les sens, le soir du 5 décembre après 18h et 21h30, et la dernière fois, dans la nuit du 12 au 13 décembre entre 22h30 et 8h, comme barricade! Ce n'est que par coïncidence qu'aucun accident grave n'ait eu lieu dans



l'obscurité pour un cycliste, un motard ou automobiliste. Dans la période de mi-septembre jusqu'à maintenant, il y a également eu deux cambriolages

sur le terrain de la vieille usine. Deux plaintes ont été déposées à la police. Merci pour des informations pertinentes au 032 358 18 10. | *christine rais*

BOURGEOISIE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL**Vente de sapins**

Vente des sapins de Noël, au hangar à bois à Sombeval le samedi 19 décembre de 9h30 à 11h. | *dv*

SAUGE AVIS OFFICIELS**Défibrillateurs**

En cas d'incident cardiaque, chaque minute compte!

Nous rappelons que notre commune compte 3 défibrillateurs portables qui peuvent être utilisés par la population en cas d'urgence.

Plagne: ancienne cabine téléphonique à l'école de Plagne.

Vaufelin: entrée de la bibliothèque libre à l'ancien collège.

Frinwillier: entrée de la halle de gymnastique.

Si les appareils sont déconnectés, une alarme est déclenchée. Munis d'un récepteur GPS, ils sont localisables en permanence, données très précieuses pour les ambulanciers.

L'utilisation des appareils est simple, il suffit de suivre les instructions données par l'appareil ou la centrale d'alarme. | *cm*

Fermeture du secrétariat

Notre bureau sera fermé du 23 décembre au 8 janvier. Réouverture le lundi 11 janvier à 9h30. En cas d'urgence, vous pouvez contacter Pierre-Alain Grosjean, maire, 079 411 15 87. En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, le secrétariat et le conseil communal vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année. | *cm*

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE
BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry, du 22 au 24 décembre: Emmanuel Samusure, 032 329 56 01, 079 440 16 04.

Prochaine messe : vendredi 25 décembre à 10h, Chapelle de Reuchenette, dans le respect des directives Covid-19, place pour 15 personnes avec masques obligatoires.

Nouvelles informations: www.cath-berne.ch.

Autres célébrations: se référer à l’Angelus.

Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry s’inscrire à : cdv-communaute-catholique-pery@bluewin.ch.

Visites de la Chapelle: toujours pas au programme.

Location de la salle Sainte-Bernadette: fermée jusqu’au 31 décembre.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Messe: dimanche 19 décembre à 17 h 30 ; jeudi 24 décembre à 17 h à Tramelan.

Méditation du chapelet: mardi 22 décembre à 17 h.

Méditation de l’aveant: mercredi 23 décembre à 19h30.

Secrétariat : ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIÉR

Horaire liturgique : samedi 19 décembre, 18 h, Saint-Imier ; dimanche 20 décembre, 10h, Corgémont ; mardi 22 décembre, 9h, Corgémont. Inscrition obligatoire pour les messes (mardi, jeudi, samedi et dimanche) par téléphone au secrétariat au 032 941 21 39 du mardi au vendredi, le matin.

RÉFORMÉES

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Ecoute, un entretien, un partage, une prière, etc. : vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Pasteur : Serge Médebielle, 032 963 11 27 ou 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch

Présidente et service auto : Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL
PÉRY *rue du Collège 12*

Culte: dimanche 20 décembre, 4^e dimanche de l’Avent, 10 h, en l’église de Vauffelin. Officiante : Françoise Surdez. Offrande en faveur de l’aide à la réinsertion sociale des prisonniers.

Proposition d’intercession: dans la semaine à venir nous sommes invités à prier pour le Centre Social Protestant.

Cultes de Noël: les cultes de Noël ont lieu sur inscription en l’église d’Orvin, en raison de sa plus grande surface. Délai d’inscription : 22 décembre à 22 h. Le 24 décembre à 17 h, culte des familles, inscription auprès de Anne Noverraz au 079 852 98 77 ; le 24 décembre à 23 h, veille de Noël, inscription auprès de Daniel de Roche au 079 337 50 76 ; le 25 décembre à 10 h, culte de Noël, inscription auprès de Gilles Bourquin au 079 280 20 16.

En cas de surnombre, les inscrits concernés seront informés et nous leur proposerons un culte au même moment à Péry ou à Vauffelin.

Collecte de Noël: destinée dau projet *Makenni – Eigenständig* en Palestine de l’ONG féministe pour la paix et à l’aide aux sans-papiers fournie par l’association du Centre bernois de

conseils pour sans-papiers dans le cadre de la crise du Covid 19.

Infos supplémentaires: ces informations sont valables sauf en cas de restrictions sanitaires supplémentaires (informations sur le site internet ou auprès des pasteurs).

À votre disposition: nos pasteurs sont disponibles pour un temps de discussion ou un échange de message, n’hésitez pas à les contacter.

Fruits TerrEspoir: les prochaines commandes sont à remettre jusqu’au 15 janvier. Livraisons le 27 janvier à Péry et Vauffelin, le 28 janvier à Orvin.
Secrétariat: le secrétariat de la paroisse sera fermé du 22 décembre au 8 janvier. Dès le 11 janvier, le contact avec le secrétariat paroissial se fera exclusivement par téléphone au 032 485 11 85 ou par courriel, contact@paroisse-rondchatel.ch.

032 485 11 85
(lu : 13h-17h30, ve : 7h 45-11 h 30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres : 079 724 80 08

Visites : Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme : 7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77 et Christian Borle, 078 739 58 28
10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28 et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28 et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Noël ouvert: dimanche 20 décembre, Eglise, 18 h-19 h, lectures de textes, musique d’orgue et illumination de la fenêtre de l’Avent ; passez tous librement (2 minutes, 5 minutes ou plus…) pour vivre ce partage.

Ecoute, un entretien, un partage, une prière, etc. : vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Pasteur : Serge Médebielle, 032 963 11 27 ou 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch

Présidente : Catherine Oppliger, 078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIÉR

Culte: dimanche 20 décembre, dernier dimanche de l’Avent, célébration en ligne *Ave Maria*, regard protestant sur Marie, sur notre site www.referguel.ch.

Chemins de l’Avent: chaque soir de la semaine jusqu’au 23 décembre, de 17 h 15 à 17 h 45 à la collégiale. Moments méditatifs et musicaux pour traverser le temps de l’Avent, avec pour fil rouge cette année *Le corps*.
Femmes protestantes: La Baratte, suspendue jusqu’à nouvel avis.
Après-midis récréatifs des aînés: suspendus jusqu’à nouvel avis.

Respiration: le mercredi de 12 h à 12 h 30, moments de rencontre et de méditation en compagnie du pasteurà dans notre coin-méditation.

Coin-méditation à la collégiale: dans l’abside nord aux heures d’ouverture de la collégiale, de 7 h à 17 h. Brochures et bibles, à consulter ou à emporter. Détente et réflexion.
Nous restons à votre service! : la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. A disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8 h 30 à midi, et de 14 h à 16 h 30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Entretiens téléphoniques privilégiés.

Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, et peut être envoyé sur demande

Pasteur : Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch

Services funèbres : 0800 22 55 00

032 941 37 58
paroisse.st-imier@referguel.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte au temple de Sombeval: le jeudi 24 décembre à 23 h 30, sur inscription à 10 h, avec Tommie Harris (gospels). Transmission en direct (puis en différé) du culte sur https://youtu.be/g62QeUQNgKQ.

Culte du souvenir: peut être visionné sur https://youtu.be/hRqCcoq50w8.
Accompagnement du pasteur: n’hésitez pas à faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s’entretenir avec vous.

Services funèbres : 0800 225 500

Secrétariat : Katia Sulliger, 079 669 78 19, katia.sulliger@gmail.com

Pasteur : Richard Riesen, 032 489 17 68, 076 536 53 26, richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

Cultes: célébrations en ligne pour le temps de l’Avent: dès le 20 décembre, *Ave Maria*, regard protestant sur Marie sur www.referguel.ch ; dimanche à 10 h, culte radio sur Espace 2 en direct de l’église de Vevey.

Eglise ouverte et recueillement: temps de recueillement à l’église, chaque mercredi de l’Avent de 17 h 15 à 18 h 15. Quatrième recueillement, mercredi 23 décembre de 17 h 15 à 18 h 15: pièces de Noël (orgue et chant), récits de Noël, avec Rie et Rani Tagaki.

Pasteur : Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse : Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Services funèbres : 0800 225 500

www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN
TAVANNES *rue du Pasteur Frêne 12*

Gottesdienst: am 20. Dezember um 20Uhr in Saint-Imier mit Pfarrer Stefan Meili. Neu bis 50 Personen! Es besteht Maskenpflicht.

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Culte: dimanche 20 décembre, 10 h, église, 4^e dimanche de l’Avent, pasteur JL. Louck, collecte CSJ en faveur de l’Aide à la réinsertion sociale des prisonniers. Taxi sur appel, prière de s’annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 076 586 12 16.
Vigile de Noël: jeudi 24 décembre, 23 h, église, culte de la nuit de Noël ; pasteur Ph. Kneubühler. Collecte : USBJ-Noël. Taxi sur appel, prière de s’annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 079 717 05 39.
Temps de l’Avent: église, poste de méditation à venir découvrir de 8 h à 18 h.

Ciné-Spirit: mardi 22 décembre, 20 h, Cinématographe Tramelan, *Amazing Grace, Aretha Franklin*.
Avis: relâche du secrétariat durant les fêtes de fin d’année.
Missions: le montant de la cible 2020 qui s’élève à 37 120 francs n’est de loin pas atteint. Si vous le pouvez, nous vous invitons à faire un don sur le CCP 25-8472-6 « Paroisse réformée de Tramelan, Missions, Tramelan ».

Services funèbres : permanence au 0848 778 888
www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

Avent 2020: l’église sera chauffée de 15 h à 19 h, vendredi, mercredi et jeudi, venez passer un moment pour décorer le sapin, décorer la crèche, avec votre matériel ou celui mis à disposition par la paroisse.
Souvenirs…: vendredi 18 décembre, souvenirs en image du catéchisme à distance de 18 h à 19 h en remplacement du Noël des familles.

Méditations: mercredi 23 décembre, méditation et partage de Sainte-Cène de 18 h à 19 h ; jeudi 24 décembre, méditation en musique, avec Cédric Châtelain de 17 h à 18 h.

Mesures actuelles: en vue des nouvelles mesures l’église peut accueillir 25 à 30 personnes, mais cela peut encore évoluer. Pour les animations, maximum 15 personnes à l’intérieur, port du masque, désinfection et distanciation obligatoires.

Online: retrouver les plumes des pasteurs, les cultes en ligne et autres informations sur www.referguel.ch.

Location: annulée.
Prière matinale: mardi 23 décembre, 6 h 30-7 h à l’église de Villeret.

Pour toute demande d’aide : 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch

L’adresse courriel de la paroisse reste active pour toute demande habituelle : villeret@referguel.ch

Notre site internet est mis à jour avec des liens et des méditations : www.referguel.ch

Services funèbres : 0800 225 500

Heures d’ouverture bureau : vendredi matin 8 h-11 h

Présence pastorale : mercredi, jeudi et permanence au bureau le vendredi matin

Services funèbres : 0800 225 500

villeret@referguel.ch
www.referguel.ch

www.eepp.ch

ÉVANGÉLIQUES

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

ÉGLISE MOUVEMENT ORVIN *Le Crêt 2*

Culte: dimanche 20 décembre, culte à 10 h en live sur notre chaîne YouTube : église mouvement.

www.eglisevmvmt.ch

ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIÉR *Jacques-David 12*

Culte: dimanche 13 décembre à 10 h, pas de célébration en présentiel dans nos locaux, en raison des nouvelles mesures prises pour endiguer le covid-19. *Un culte clé en main* sur notre site ou un culte en direct animé par Dominique Lachat. Celui-ci est à vivre seul, en couple, en famille ou avec des amis.

Calendrier de l’Avent: fait par les enfants et les jeunes du Roc et exposé face au rond-point. Chaque jour une nouvelle réalisation sera exposée.

Concert: vendredi 18 décembre à 20 h dans nos locaux, concert de Philippe Decourroux en direct sur YouTube ! Pour le trouver, taper « Philippe Decourroux live à Saint-Imier ».
Service d’entraide: disponible pour tous. Ecoute, partage, coup de main et prière : Luc et Renate Normandin 032 941 58 25.

Luc et Renate Normandin 032 941 58 25
http ://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIÉR *Fourchaux 36*

Culte: dimanche 20 décembre à 9 h 30. Etant donné les prescriptions concernant le coronavirus, les cultes ont lieu avec 20 personnes et il sera possible de les suivre en live, le lien est donné sur le blog www.la-bethania.ch.
Caté: vendredi 18 décembre à 17 h, catéchisme groupe 1 (9-11 ans).

Bertrand Mathys, pasteur, 032 941 49 67
www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIÉR *rue Paul-Charmillot 72*

Culte: dimanche 20 décembre, 10 h, prédicateur David Weber. En raison de la situation sanitaire actuelle, nous assurons les cultes en direct via une retransmission en streaming (vidéo).

Pour plus d’informations, veuillez contacter l’adresse courriel ci-dessous.

David Weber, pasteur dpj.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIÉR *rue de Châtillon 18*

Service religieux: les dimanches 20, 27 décembre et 3 janvier à 9 h 30 et à Noël le 25 décembre à 9 h 30, les services religieux en présentiel ont lieu, avec maximum 50 participants, inscrits préalablement au 079 240 72 73 ou avec Doodle et en respectant strictement le plan sanitaire, (pour autant que la situation ne change pas). En outre, il est toujours possible de suivre les services religieux par vidéo (IPTV) aux mêmes heures, à l’adresse : http://skipa.tv/channels/geneva/. Nom d’utilisateur : lemot, mot de passe : ena2020.

Pour les changements de dernières minutes: https://stimier.nak.ch/ voir rubrique « Événements ».

Didier Perret, dpe2610@gmail.com 079 240 72 73
www.stimier.nak.ch/agenda

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ *Pierre-Pertuis 2*

Culte en ligne: dimanche 20 décembre, 10 h, spécial Noël ; mardi 22 décembre, 20 h, rencontre de prière.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

Réunion de prière: lundi 21 décembre à 20 h à la rue des Prés.

Moment de prière et de silence: mardi 22 décembre à 13 h 30 à la rue des Prés.

Remarque: seules les rencontres réunissant moins de 15 personnes sont maintenues, en cas de doute, se référer au site internet ou contacter un responsable.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT TRAMELAN *Grand-Rue 58*

Fête de Noël: dimanche 20 décembre, dès 9 h 45, fête de Noël en ligne depuis Tramelan (YouTube, chaîne Armée du Salut Tramelan).
Prière 29B12: lundi 21 décembre, dès 19 h 30, nous prions pour vous.
Prière: mardi 22 décembre, 9 h.

Pascal Donzè, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE BAPTISTE L’ORATOIRE TRAMELAN *rue A. Gobat 9*

Nouvelles mesures: jusqu’à nouvel avis, aucune rencontre (cultes, réunions de prières, conseil et études biblique) n’aura lieu sous forme présentielle. Veuillez consulter notre site internet et suivre les informations envoyées.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE LA CHAUX-D’ABEL

Programme: adapté aux mesures sanitaires.
Informations: sur le site Internet chaux-dabel.ch.

www.chaux-dabel.ch/agenda

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIÉR *rue du Vallon 28*

Plus d’informations : jw.org (site officiel gratuit)

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



PÉRY-LA HEUTTE

Merci aux électeurs

Les trois objets soumis à la population locale, par le biais des urnes le dimanche 13 décembre dernier, ont passé clairement la rampe.

Par 235 voix contre 106, les ayants droit ont approuvé la création d'un poste de travailleuse ou de travailleur social en milieu scolaire, pour les écoliers des degrés primaires et en collaboration avec les autres membres du cercle scolaire.

Plus nettement encore, puisque par 292 voix contre 44, le budget 2021 (qui a été présenté largement dans ces colonnes voici quelque temps) a été approuvé lui aussi. Rappelons qu'il s'appuie sur une quotité fiscale et des taxes inchangées.

Enfin, c'est par 299 voix contre 44 qu'a été renouvelé le contrat liant la commune de Péry-La Heutte au Parc régional Chasseral, pour la période 2022 à 2031 et moyennant une cotisation annuelle fixe de 4 francs par habitant.

La participation, pour ce scrutin exclusivement local, a atteint 27 pour cent.

L'Exécutif local remercie les électeurs qui ont pris la peine



Les votants du 13 décembre ont très clairement approuvé le contrat liant la commune au Parc régional grâce auquel, avec le soutien de Vigier, les Jardins Musicaux offrent chaque été depuis 2017 une animation culturelle dans l'ancienne usine de pâte de bois de Rondchâtel, photo: Parc Chasseral

de participer à ces votations municipales. Il adresse sa gratitude particulière aux votants qui lui ont accordé une preuve

de confiance, en suivant ses recommandations.

On rappellera que ce scrutin remplaçait l'assemblée muni-

cipale d'automne, supprimée pour protéger au mieux la population de la contamination au coronavirus. | cm

Une vraie nuit

Avec cette année 2020 va s'achever l'essai d'extinction nocturne de l'éclairage public, mené ce dernier trimestre à La Heutte. Quelques échos favorables sont déjà parvenus aux autorités, qui vont organiser un sondage, tout prochainement, auprès de la population. Il s'agira de déterminer si l'expérience se poursuit durablement, à Péry et à La Heutte, voire dans un seul des villages. Des détails vous parviendront tout bientôt, dans votre boîte aux lettres et dans ces colonnes. | cm

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal de Péry sera fermé du jeudi 24 décembre au vendredi 8 janvier. Réouverture le lundi 11 janvier selon l'horaire habituel. Uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler le 079 338 14 66 du 24 au 31 décembre et du 1^{er} janvier au 8 janvier le 079 251 34 48 uniquement durant la journée. Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année à tous!

| cm

Avec les meilleurs vœux des autorités et du personnel

L'assemblée municipale ayant été supprimée pour raison de crise sanitaire, une nouvelle occasion de rencontre est donc tombée aux oubliettes, en cette année très particulière. Les autorités municipales regrettent évidemment cette distance physique creusée bien malgré elles entre la population et le Conseil.

Aussi Claude Nussbaumer, maire, s'adresse-t-il ici à ses administrés, pour leur présenter ses vœux chaleureux. Il leur souhaite sincèrement de passer des Fêtes agréables, à défaut de permettre de grands rassemblements.

A toute la population, le chef de l'Exécutif souhaite avant tout la santé. Remerciant chacun d'avoir veillé à respecter les mesures de précaution sanitaire jusqu'ici, il vous incite à continuer sur cette voie aussi longtemps que nécessaire.

Dans le même temps, le maire tient à adresser publiquement ses sincères remerciements, à ses collègues du Conseil municipal pour leur précieuse collaboration et leur bel esprit d'engagement, ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour son excellent travail au

service de la population, que ce soit administrativement, scolairement, techniquement ou de toute autre manière.

Claude Nussbaumer remercie également les membres des commissions municipales, des sociétés locales, des commerces et autres clubs, qui tous font vivre nos villages et les rendent accueillants.

Solidarité appréciée

Le maire tient enfin à adresser une fois encore sa reconnaissance à toutes les habitantes

et tous les habitants qui ont fait preuve de solidarité avec leurs concitoyennes et leurs concitoyens, durant les mois pénibles que nous venons de vivre. Il espère bien que leur aide concrète ne sera bientôt plus nécessaire et que les rencontres humaines pourront à nouveau reprendre chez nous comme ailleurs.

Le personnel administratif et technique, lui aussi, tient à adresser ici ses meilleurs vœux à la population de Péry-La Heutte. | cm

GYM SENIORS PÉRY

Quelle année !

Cette année 2020 restera malheureusement gravée dans nos mémoires, comme celle du Covid-19! Ce maudit virus nous a obligés à annuler pratiquement toutes nos leçons et nos traditionnelles rencontres d'été et de Noël. Pour l'instant, l'année prochaine étant tout aussi incertaine, nous ne pouvons pas reprendre nos leçons dans les conditions actuelles. Nous espérons vivement que la situation va s'améliorer et que nous pourrions recommencer nos activités.

Dans cette attente, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année à vous et vos familles. Prenez soin de vous et à bientôt!

| les monitrices, chantal et susanne

Du Kulturkampf à nos jours

Après avoir été muselés par le Kulturkampf, les catholiques de Bienne et environs se réfugièrent dans la clandestinité et la petite communauté se retrouva sans attaches véritables. Cette situation se prolongea jusqu'en fin 1898, lorsque le Grand Conseil bernois reconnut le caractère officiel de la paroisse de Bienne. Dans les années 1900, le besoin d'un lieu de culte se faisant sentir, les autorités paroissiales de Bienne donnèrent leur feu vert pour la construction d'une Chapelle. Parmi les catholiques de Reuchenette, M^{me} Peck, directrice de l'hôtel de la Truite conjointement avec Hans Hofer, mettait à disposition le terrain pour la construction de la Chapelle qui fut terminée en 1904 et inaugurée le jeudi 1^{er} juin 1905, jour de l'Ascension.

En 1929, les nouvelles familles se joignirent pour former l'Union des dames catholiques de Reuchenette pour en 1935 devenir la Société Sainte-Elisabeth avec pour objectif l'intégration progressive à la vie des villages. En 1959, il fut décidé que les paroissiens de Péry-La Heutte élaient un conseil de communauté de trois membres, lequel serait représenté au conseil de paroisse de Sainte-Marie à Bienne, conseil qui fut ratifié en décembre de cette même année.

La Communauté Catholique des Villages Péry (CDV) vit le jour en 1981 et, de cette période au jeudi 10 décembre 2020, elle a œuvré pour le bien-être des paroissiens des villages de Péry-La Heutte, Sauge, Romont et Orvin.

L'avenir de la communauté n'est pas remis en question,

mais dès le 1^{er} janvier 2021, les communes de la CDV seront intégrées dans la nouvelle organisation francophone de Sainte-Marie à Bienne. Trente-neuf années au service des paroissiens sous l'appellation Communauté Catholique des

Villages Péry, pour à partir du 1^{er} janvier prochain vivre de nouvelles aventures paroissiales en compagnie des francophones biennois de Sainte-Marie dans la Chapelle ornée des vitraux du peintre YOKI (Emile Aebischer). | jc/



Les membres sortants du Conseil, de gauche à droite: Jean-Claude Lièvre, Mina Fertig, Michel Esseiva (président), Marlyse Nobs, Sylvie Monnier

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

Cultes de Noël

Lors de sa séance du 11 décembre, le Conseil fédéral a décidé de renforcer les mesures de lutte contre la propagation du coronavirus. L'objectif est de réduire encore les contacts et d'éviter les rassemblements de personnes. Consciente de l'évolution préoccupante de la situation sanitaire, notre paroisse suit les recommandations et applique les mesures de protection de la population.

Noël est à notre porte et le conseil de paroisse et ses ministres vous proposent de le vivre de la manière suivante:

les cultes de Noël auront lieu en l'Eglise d'Orvin qui, de par sa grande surface, peut accueillir un nombre plus conséquent de personnes (max. 45) que les églises de Péry et de Vauffelin.

Le délai d'inscription est fixé au 22 décembre à 22h

– 24 décembre à 17h: culte des familles, église d'Orvin, inscription auprès de Anne Noverraz: 079 852 98 77

– 24 décembre à 23h: veille de Noël, église d'Orvin, inscription auprès de Daniel de Roche: 079 337 50 76

– 25 décembre à 10h: culte de Noël, église d'Orvin, inscription auprès de Gilles Bourquin: 079 280 20 16

En cas de surnombre, les personnes inscrites concernées seront informées et nous leur proposerons un culte au même moment à Péry ou à Vauffelin.

La situation sanitaire peut évoluer rapidement et appeler le Conseil fédéral et le Conseil exécutif du canton de Berne à édicter des mesures plus strictes, nous vous invitons à consulter le site internet de la paroisse www.paroisse-rondchatel.ch où toutes les informations seront actualisées au fur et à mesure.

Nos pasteurs se tiennent à disposition pour un temps de discussion, une prière ou un échange de messages, n'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.

Cette année particulière durant laquelle nos habitudes de vie ont été bousculées est en passe de s'achever, nous souhaitons à toutes et tous courage et patience c'est ensemble que nous affrontons et surmonterons cette crise.

Nous souhaitons à toutes et à tous de passer de belles fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et de vos proches.

| le conseil de paroisse de rondchâtel et ses ministres

Délais rédactionnels avancés

La Feuille d'Avis du District de Courtelary paraîtra le jeudi 24 décembre. Les délais de remise du matériel seront dès lors modifiés comme suit:

Utile et paroisses: lundi 10h Officiel et sport: lundi 12h
Rédactionnel et annonces: mardi 9h

CHAPELLE DE REUCHENETTE-PÉRY

Messe de Noël et visite de la crèche

La pandémie Covid-19 étant encore très présente dans notre Bas-Vallon, la CDV fêtera Noël le vendredi 25 décembre par une messe des familles le matin à 10h, dans le respect des contraintes dues à la situation actuelle. Il n'y aura que 16 places disponibles sur inscriptions préalables, la Chapelle ne permettant point d'accueillir plus de monde pour la cérémonie, le masque est obligatoire.

Pour la visite et le recueillement devant la Crèche de Noël, les jours et heures d'ouverture de la Chapelle seront les suivants:

- jeudi 24 décembre, de 10h à 20h;
- vendredi 25 décembre, jour de Noël, de 10h à 20h;
- samedi 26 décembre, de 14h à 18h;
- jeudi 31 décembre, dernier jour de visite de la Crèche, de 10h à 18h.

Les membres du conseil de la CDV remercient par avance les visiteurs et souhaitent à tous les paroissiens un joyeux Noël et une année 2021 pleine de renouveau. | jc/



AVIS MORTUAIRE

Son frère: Pierre-Alain et Tanja Chopard et famille
 Sa nièce: Marlène Humbert
 Son neveu: Christophe Humbert
 ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

**Monsieur
 Jean-Luc Humbert**

qui nous a quittés dans sa 67^e année après une longue et pénible maladie.

Genève, le 14 décembre 2020

Adresse de la famille: Pierre-Alain Humbert
 Les Pâquerettes 5
 2608 Courtelary

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille en raison des conditions sanitaires actuelles.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

C'est avec tristesse que je vous fais part du décès de ma chère



Dolly

qui s'est endormie dans sa 78^e année (Covid-19) le 10 décembre 2020 au Home de la Colline à Reconvilier.

Sont dans la peine: son compagnon Jaggi Tino
 son amie de toujours Gaby Jean
 ses belles-sœurs et beaux-frères
 Sylvianne, Marcienne et Monique
 Gérald et Frédy
 ses neveux Paolo et Alain.

Pour honorer sa mémoire, vous pouvez faire un don au CCP 207189-2 ou CH 36-0900-0000-2000-7189-2.

Le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité.

AVIS MORTUAIRE

*Si tes yeux sont clos,
 ton âme veille sur nous.
 Ta vie ne fut qu'amour et dévouement.*

Son fils: Jean-René et Anita Blaser et leur fils
 Cyril

Son frère: Armand et Isaline Blaser et famille
 ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

**Monsieur
 René Blaser**

qui nous a quittés dans sa 85^e année.

Saint-Imier, le 9 décembre 2020

Adresse de la famille: Jean-René Blaser
 Route de Sonvilier 20
 2610 Saint-Imier

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille en raison des conditions sanitaires actuelles.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

Ses enfants: Michel Clerget
 Sandrine Clerget
 et leur père Robert Clerget

ainsi que les familles parentes et amies ont la grande tristesse de faire part du décès de

**Madame
 Madeleine Vollaert**

née Dujerdil

qui nous a quittés dans sa 91^e année.

Saint-Imier, le 13 décembre 2020
 Home La Roseraie

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille en raison des conditions sanitaires actuelles.

Des remerciements tout particuliers à l'ensemble du personnel du home La Roseraie à Saint-Imier.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

*Il y a quelque chose de plus fort que la mort:
 C'est la présence des absents
 Dans la mémoire des vivants*
 Jean d'Ormesson



C'est avec tristesse que nous faisons part du décès de

**Madame
 Carmela Santoro**

née Martoccia

Elle s'en est allée dans sa 93^e année après une vie bien accomplie, entourée de l'amour des siens.

Maria Lucia Santoro Simonin et Jacques Simonin
 Ainsi que les familles Santoro, Martoccia, Simonin en Italie et en Suisse.

Nous remercions très sincèrement le personnel soignant qui l'a accompagnée avec dévouement pendant sa maladie.

En raison des mesures sanitaires actuelles, les adieux ont été faits dans l'intimité de sa famille.

Adresse de la famille: Maria Lucia Santoro Simonin
 La Franay 19
 2735 Malleray

Malleray, le 8 décembre 2020

AVIS MORTUAIRE

*Les étoiles sont éclairées
 pour que chacun puisse un jour
 retrouver la sienne.*
 Antoine de Saint-Exupéry

Ses nièces et leurs familles: Marianne et Ruedi Hafner-Bürgi
 Nicolas et Danièle
 Béatrice et Ram Bürgi-Krishnamurthy
 Luca et Naina

ont le chagrin de vous faire part du décès de

**Monsieur
 Fritz Bigler**

leur très cher oncle et parrain, qui s'est endormi paisiblement dans sa 81^e année.

Orvin, le 11 décembre 2020

Adresse de la famille: Marianne Hafner-Bürgi
 Oberer Kanalweg 20
 2560 Nidau

En raison des restrictions sanitaires, la cérémonie d'adieu aura lieu dans l'intimité de la famille.

Nous remercions en particulier la D^{resse} J. Hotz et la Résidence Les Roches ainsi que son personnel pour leurs bons soins et leur dévouement.

Cet avis tient lieu de faire-part

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

Les énergies renouvelables de mieux en mieux utilisées

L'assemblée de lundi a suivi les propositions du Conseil municipal

Assortie de mesures de protection sanitaire parfaitement respectées, l'assemblée municipale de lundi a été fréquentée par 62 personnes, sur un total de 1142 ayants droit, soit une participation de 5,4 pour cent. Jean-Claude Liechti présidait les débats.

L'Exécutif très content

Après approbation du procès-verbal de l'assemblée de juin dernier, avec remerciements à son auteur Fabian Burgunder, l'assistance a approuvé à une très large majorité le crédit supplémentaire de 500 000 francs pour l'extension du réseau de chauffage à distance communal La Combe et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le Conseil municipal est très satisfait de cette décision, qui permet à la commune d'intensifier encore sa forte implication

dans l'utilisation et la promotion des énergies renouvelables.

Grâce à ce demi-million, la deuxième phase d'extension pourra être réalisée, qui verra alimenter en chaleur une douzaine d'immeubles sis au nord de l'école. Par ailleurs, une première borne de recharge électrique sera installée rapidement et trois autres suivront si la demande s'en fait sentir.

Un budget prudent convainc l'électorat

Après quelques questions d'ordre technique, le budget 2021 de la commune a été accepté unanimement par l'assemblée. On rappellera que ces prévisions bouclent sur un excédent de charges d'environ 62 000 francs, lié bien sûr aux diminutions attendues des recettes fiscales, suite aux effets de la crise sanitaire surtout. Précisons une fois encore que les recettes fiscales de

notre commune sont faites pour leur grande partie d'impôts prélevés auprès des personnes physiques.

Ce budget 2021 s'appuie sur une quotité inchangée à 1.79, ainsi que sur des taxes maintenues à leur niveau actuel.

Au budget des investissements, un seul poste important mérite d'être signalé, à savoir le crédit voté par la même assemblée. Les autres montants sont modestes, les autorités ayant choisi de se montrer très raisonnables, en ces temps incertains, et de terminer les chantiers en cours avant de penser à en ouvrir de nouveaux.

Séquence émotion

Cette ultime assemblée de la législature a permis de prendre congé officiellement de cinq élus, qui à eux tous comptabilisent pas moins de 82 ans au sein ou à la tête du Conseil municipal. Chacune et cha-

cun a prononcé un discours, dans une ambiance réellement émouvante.

Dans l'ordre croissant des durées d'engagement politique, on rappellera que Bernard Tschanz quitte l'Exécutif après huit années, Raymond Cossavella après treize ans, Heidi Tschannen après seize ans, Herrmann Liechti après 21 ans et Etienne Klopfenstein après 24 ans. Voilà donc toute une mémoire locale qui s'en va, mais pas bien loin fort heureusement.

Prêt!

Le nouveau maire de Corgémont, Denis Bessire, entrera en fonction au 1^{er} janvier prochain. Lundi soir, il a adressé de chaleureux remerciements à tous ses collègues conseillers municipaux, ainsi qu'à son prédécesseur, pour la qualité de leur collaboration et de leur engagement. | cm

Corgémont au 6^e rang des communes régionales



Il fait bon vivre dans notre commune, l'UCI cantonale le confirme dans son classement des communes

Au dernier classement en date de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI), notre localité obtient le sixième rang des communes du Jura bernois, derrière, dans l'ordre, Moutier, Saint-Imier, Sonceboz-Sombeval, Tramelan et Tavannes.

Le maire, Etienne Klopfenstein, et le Conseil municipal in corpore, se réjouissent de ce résultat. Un classement général dû essentiellement à l'excellent score réalisé dans le groupe de facteurs intitulé *environnement et qualité de vie*. Dans ce groupe sont mesurés le cadre propice à la détente au sein du village, les espaces verts et l'environnement naturel, l'offre en écoles et en formation, les services touchant

directement la famille et la jeunesse, ainsi que l'offre en logement. Or dans ces différents domaines, Corgémont prend le quatrième rang avec pas moins de 31,7 points, soit à 3,1 points du premier, en l'occurrence Tramelan; entre ces deux communes se placent Saint-Imier et Moutier.

Sans surprise, c'est évidemment dans l'accessibilité des transports que notre commune réalise le moins bon classement, prenant le neuvième rang avec 28 points.

Quoi qu'il en soit, la qualité de vie jurassienne est une réalité plaisante, les familles qui ont choisi de s'y établir ces dernières années ne nous contrediront pas. | cm

Le maire s'adresse à toute la population

Chères habitantes, chers habitants de Corgémont, cette fin d'année rime aussi avec fin de législature et surtout avec d'importants changements au niveau du Conseil municipal de Corgémont.

En effet dès le 1^{er} janvier 2021, le Conseil municipal sera réduit de 2 personnes; il passera de 9 à 7 membres, et 3 nouvelles personnes vont rejoindre les autorités locales.

Pour moi est aussi venu le moment de me retirer de l'Exécutif communal.

Je choisis ces quelques lignes pour prendre congé de vous, après avoir eu le privilège de participer pendant toutes ces

années aux décisions prises pour notre belle commune.

C'est avec beaucoup de plaisir, de motivation et même avec passion, que je me suis engagé pour assumer la responsabilité que vous m'aviez confiée.

Durant cette période, j'ai eu l'occasion de côtoyer et de faire la connaissance d'une multitude de personnes, collègues du Conseil municipal, membre du personnel communal, d'entreprises, de l'administration cantonale notamment.

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé et soutenu pour effectuer tout ce travail. Un grand merci à toute la population pour le soutien et la

compréhension que vous m'avez témoignés tant de fois, parfois aussi dans des situations difficiles.

Je garde un souvenir radieux de cette période de ma vie.

Je souhaite au nouveau Conseil municipal beaucoup de plaisir et de succès dans son travail.

En ces temps de l'Avent, je souhaite à chacune et à chacun, même si cette année tout sera très particulier et différent, des moments de joie et de communion au sein de vos familles, parmi vos amis, tout en respectant les consignes en vigueur.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt, prenez soin de vous.



Bonne et heureuse année 2021. | étienne klopfenstein

CORGÉMONT – CORTÉBERT

Un très grand merci!

La société Philanthropique UNION de Corgémont-Corté-



bert remercie chaleureusement toutes les personnes présentes à la manifestation du Téléthon 2020 pour le soutien. Grâce à votre générosité, nous avons récolté la belle somme de 1800 francs. Ce don permettra à la fondation de poursuivre sa lutte contre les maladies génétiques. Réitérant ses vifs remerciements pour l'intérêt que vous portez à cette cause, la société Philanthropique UNION de Corgémont-Cortébert vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, ainsi que ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. | mh

MAGASIN DU MONDE DE CORGÉMONT

Vente du soir

Décembre, un mois qui rime avec premiers flocons, effluves de pains d'épices, leur bienfaisante d'une bougie...

C'est bientôt Noël et les fenêtres de l'Avent se sont allumées dans les chaumières de nos villages. Malgré la présence des restrictions sanitaires, chacun a envie de préparer son sapin ou d'acheter un petit présent pour une personne aimée.

Loin de l'effervescence des grandes surfaces, les bénévoles du MdM ont décidé de prolonger l'ouverture de

leur unique porte le mardi 22 décembre jusqu'à 19 heures. Dès 15 heures, deux bénévoles vous accueilleront et vous pourrez choisir calmement un achat de dernière minute emballé avec soin.

Les bénévoles ne savent pas si les flocons de neige seront au rendez-vous, mais elles vous accueilleront avec le sourire.

Joyeux Noël à tous et bonne année 2021, avec l'espoir d'un retour prochain à la normale.

| les bénévoles

CORTÉBERT

La société d'embellissement adresse ses vœux

La société d'embellissement de Cortébert remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin ont soutenu et aidé la société durant toute l'année. Le comité souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année. Pour 2021, une bonne année et une bonne santé. Que vos rêves se

réalisent et que cette nouvelle année soit signe de bonheur et de joie. Si vous avez un peu de temps à consacrer à l'embellissement du village, nous sommes à la recherche de personnes pour le comité et pour l'arrosage de fleurs dans la belle saison. | le comité

PAROISSE RÉFORMÉE DE CORGÉMONT-CORTÉBERT

Eglise ouverte

Plus de culte en présence dans les paroisses de l'Erguël, mais davantage de présence en ligne! Pour compléter cette offre et pouvoir rester au contact proche des paroissiens, la paroisse de Corgémont-Cortébert participe au projet des Eglises ouvertes des paroisses de l'Erguël. Depuis le dimanche de Souvenir du 22 novembre, elle a proposé à plusieurs reprises des moments de méditation, accompagnés de textes et de musique.

En l'absence du pasteur David Kneubühler appelé par l'armée, une étroite collaboration s'est mise en place entre la pasteur Laure Devaux Allison, les membres du conseil et

les organistes de la paroisse ainsi que des musiciennes et musiciens professionnels. Tous ensemble, ils ont réussi à créer des heures exceptionnelles dans notre église villageoise. Finalement, ces moments précieux n'ont pas eu lieu en ligne, mais bien en présence, dans le respect des consignes sanitaires. Notre église reste ouverte pour toutes et tous.

Ne manquez pas les prochains rendez-vous du dimanche 20 décembre entre 10h et 11h30 et ensuite du 24 décembre. Le pasteur David Kneubühler sera de retour et se fera un plaisir de vous accueillir avec un membre du conseil et une musicienne professionnelle. | chb

Administration fermée

Pour les fêtes de fin d'année, le bureau de l'administration municipale demeurera fermé du mercredi 23 décembre 2020, à 11h30, au lundi 4 janvier 2021 à 8h30. Le personnel communal adresse ses meilleurs vœux à la population locale. | cm

L'eau est bonne

Les analyses effectuées par le laboratoire cantonal, sur les échantillons d'eau prélevés par Roland Stauffer, responsable technique de la commune, ont révélé que les exigences légales sont parfaitement respectées sur le réseau local d'alimentation. | cm

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS

Assemblée municipale

Un peu plus de 20 personnes ont participé à l'assemblée municipale lundi soir, dans un parfait respect des dispositions sanitaires, et sous la présidence de Michel Heiniger. Le Conseil municipal s'est réjoui de ces présences et remercie les personnes qui ont ainsi témoigné de leur attachement au fonctionnement démocratique de la commune. Tous les points de l'ordre du jour soumis

au vote ayant été acceptés, l'exécutif apprécie la confiance de la population envers les autorités. Un grand merci est aussi adressé à la population qui a joué le jeu des mesures sanitaires, au personnel communal qui a fait preuve d'une souplesse et d'un engagement sans faille, et aux enseignants qui ont su organiser la période de cours à distance ce printemps avec réussite. | cm

Mobinight

Une nouvelle convention sera prochainement signée avec TransN afin d'assurer le service de bus nocturne dans le Vallon de Saint-Imier. Les coûts pour la commune sont de moins de 1500 francs par année, en fonction du nombre de courses effectuées. Ce tarif correspond à la pratique actuelle. | cm

Fêtes de fin d'année

Après une ultime séance avant les fêtes le 15 décembre, le Conseil municipal souhaite à toute la population un joyeux Noël et une bonne année 2021. Vu les circonstances sanitaires, on ne peut que souhaiter que 2021 se déroule de manière moins imprévisible que 2020 et que chacun et chacune puisse aborder les fêtes et la nouvelle année en bonne santé. | cm

Conduite des Oeuchettes

La conduite d'eau potable de la rue des Oeuchettes, dans son ancienne partie à l'ouest, est en mauvais état. Plusieurs fuites d'eau ont eu lieu ces dernières années. Une étude a été confiée à un bureau spécialisé pour un projet d'assainissement, qui devrait pouvoir se réaliser l'an prochain. | cm

Dons

Un don a été décidé en faveur de l'aide suisse à la montagne, et en faveur d'un projet de documentation photographique de Frédéric Palladino, qui se déroulera sur plusieurs années au village. | cm



Vite et bien fait: l'Assemblée a suivi le Conseil en tous points



Avec un brin de nostalgie, retour en image sur le bref épisode blanc de cette fin d'année...



L'assemblée a approuvé comme un seul homme le contrat liant la commune avec le Parc Chasseral, qui propose notamment, sur notre territoire, son excellente visite-spectacle intitulée Le salaire de la Suze, avec la participation du boulanger local

33 citoyennes et citoyens (soit 3,56% des ayants droit) ont pris part lundi soir à l'assemblée municipale d'automne, que présidait Jean-Marc Tonna.

Après approbation sans question, mais avec remerciements du procès-verbal rédigé par Fanny Jeanmaire, c'est au maire qu'il revenait de présenter le budget municipal 2021, lequel s'appuie sur une quotité et des taxes inchangées.

Rien de luxueux

Soulignant que ces prévisions n'incluent rien de luxueux, mais uniquement des dépenses nécessaires, utiles et à effet durable, Benjamin Rindlisbacher s'attachait aux écarts significatifs, à commencer par l'excédent de charges de 270 000 francs au compte général (105 550 au budget 2020).

En matière d'investissements, il soulignait les 500 000 francs prévus l'an prochain pour les premières interventions sur le collège (somme incluse dans l'enveloppe globale de quelque 3,5 millions qui sera étalée sur plusieurs exercices et au préalable soumise au vote), lesquelles viseront avant tout la protection contre les incendies.

Le maire citait ensuite les 100 000 francs (déjà libérés) prévus pour les conteneurs semi-enterrés, le même montant attribué à un projet global de circulation sur les ponts de la commune, les 50 000 francs pour changer les fenêtres du bâtiment municipal et donc réaliser de substantielles économies d'énergie, les 40 000 francs attribués à la rénovation de classes scolaires, le montant de 47 000 francs pour les travaux sur les berges de la Suze et les 35 000 francs qui serviront à équiper les bâtiments municipaux de serrures électroniques.

Responsable du stand

Quant aux différences notables, Benjamin Rindlisbacher citait 52 000 francs de dépenses supplémentaires au chapitre transports et télécommunications, avec en particulier des travaux prévus sur des routes communales mal en point, 96 000 francs d'augmentation au titre de la sécurité sociale, ressentie partout et accrue par les bons de garde, ainsi que quelque 58 000 francs de dépenses supplémentaires

au chapitre ordre et sécurité, ces derniers s'expliquant surtout par la subvention communale versée pour le récupérateur de balles au stand de tir.

Deux interventions étant faites à ce sujet par la salle, le maire, la conseillère municipale Doris Bordichini et le secrétaire-caissier Vincent Fleury rappelaient de concert que la Municipalité est responsable de fournir un stand de tir répondant aux normes actuelles; sans récupérateur de balles, ce stand devrait être fermé. « Dans ce cas, soulignait Benjamin Rindlisbacher, la commune devrait verser à une voisine des contributions non négligeables, pour que nos habitants, et notamment les personnes astreintes au service militaire, puissent aller tirer sur ses installations. »

Ardues, les prévisions!

Trois types de facteurs principaux influent négativement les finances communales pour 2021: les effets de la crise sanitaire sur l'économie, les conséquences de la RFFA (fiscalité des personnes morales) et la diminution des contributions reçues au titre de la péréquation financière. Et tous s'allient évidemment pour rendre les prévisions très ardues, rappelait Benjamin Rindlisbacher avant de s'attacher à la planification financière. Celle-ci tient compte des investissements prévus, qui pourront être diminués si la situation devient trop tendue.

« Au vu des grandes inconvenues auxquelles nous sommes confrontés, le Conseil municipal a décidé de maintenir une attention soutenue et continue sur l'évolution des finances », ajoutait le maire en précisant que l'excédent de charges 2021 peut être supporté grâce à la fortune actuelle.

Ce budget a été approuvé unanimement.

Le Parc où l'on vit

Le renouvellement du contrat liant la commune au Parc régional Chasseral, pour la période 2022-2031, a été avalisé avec la même unanimité, après présentation par Ronald Ermatinger. Ce dernier soulignait notamment que le succès du parc n'est plus à démontrer, son agrandissement continué le prouve à l'envi. Et d'affirmer que cette réussite est due à

l'une de ses principales forces: une intégration forte, à travers des projets réalisés pour et avec la population, laquelle y participe en nombre.

Pour Courtelary, on citera un exemple parlant: le Salaire de la Suze, visite guidée qui est reconduite saison après saison avec le même succès. « La contribution financière demandée, de 4 francs par an et par habitant, est largement compensée par la richesse des activités proposées », affirmait Ronald Ermatinger. En se réjouissant que chaque franc

donné par une collectivité locale induit l'arrivée de 11 francs dans la région, la Confédération assumant plus de la moitié du budget total, les cantons environ 27 pour cent et les communes 6 pour cent seulement.

Un réservoir et des élus

Roberto Previtali présentait pour sa part le décompte final concernant la construction du réservoir intercommunal, laquelle aura coûté 180 802 francs exactement; une opération blanche pour la commune, puisque les infrastruc-

tures et la responsabilité de l'alimentation en eau potable ont été transférées au Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret.

Quelques élections figuraient au programme: avec plaisir, l'assemblée a reconduit dans leurs fonctions Jean-Marc Tonna, excellent président des assemblées, Fabienne Veya, sa remplaçante, ainsi que l'organe de révision, à savoir la fiduciaire Sorsa.

Les conteneurs arrivent!

Cyril Froidevaux apportait ensuite quelques éclaircisse-

ments quant à la gestion locale des déchets. Ainsi annonçait-il que Vadec a dû retarder un peu le renouvellement de l'EcoPoint, lequel se fera plutôt au début janvier qu'en cette fin d'année.

Un EcoPoint où il rappelait qu'un panneau de très grandes dimensions a été apposé, pour rappeler les horaires et les ayants droit de ce site.

Quant aux conteneurs semi-enterrés, le conseiller municipal précisait que le dossier avance très bien; les adjudications seront faites avant même la fin de cette année. | cm

Une aventure touche à sa fin, une autre arrive

En cette fin de législature, Benjamin Rindlisbacher adressait ses chaleureux remerciements à tous ses collègues municipaux de ces quatre dernières années. « Merci pour votre bel engagement et bonne continuation à vous », s'exclamait-il avant de souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux élus, Théo Brand et Philippe Cattin. « Une aventure touche à sa fin, une nouvelle va commencer ».

Les intéressés ne devraient pas manquer

Le maire rappelait qu'il manque toujours trois conseillers municipaux, qui seront élus le 14 février prochain. « Les candidats ne devraient pas manquer, si j'en crois le grand nombre de personnes qui se sont opposées à la fusion des communes », prévoyait-il en espérant une présence féminine importante à l'Exécutif.

Souhaitant la bienvenue au nouvel employé communal Christian Feller et à sa famille, en soulignant que la passation de témoin se passe parfaitement bien, il remerciait Fabienne Veya et Jean-Marc Tonna de continuer à se mettre à disposition de la collectivité.

Benjamin Rindlisbacher remerciait enfin la population de sa confiance, pour son second mandat à la mairie. « Je continuerai à remplir cette fonction au plus près de ma conscience, à défaut de pouvoir voir plus grand. » Présentant ses meilleurs vœux à ses concitoyens, il leur souhaitait en priorité de demeurer en bonne santé.



Doris Bordichini, conseillère municipale sortante, a notamment œuvré avec enthousiasme à la création du corps intercommunal des sapeurs-pompiers Centre-Vallon

Merci pour la confiance

Doris Bordichini, conseillère municipale sortante, remerciait les ayants droit pour la confiance qu'ils lui ont accordée durant ces trois dernières législatures. « Pendant douze ans, je me suis investie avec enthousiasme et motivation pour la commune. J'y ai grandement apprécié la très bonne collaboration de mes collègues au Conseil, des employés de l'administration et des citoyennes et citoyens, affirmait-elle en soulignant le grand plaisir qu'elle a rencontré dans cette tâche qui devient certes toujours plus complexe.

Et de citer, pour exemples marquants de dossiers vécus de l'intérieur, la fusion des corps de sapeurs-pompiers Centre-Vallon, ainsi que la rénovation de la halle de gymnastique.

Souhaitant bon vent à la nouvelle équipe, Doris Bordichini adressait ses meilleurs vœux à la population de Courtelary.

Vive le GR2608!

Ronald Ermatinger, sortant après une législature, se réjouissait pour sa part d'avoir vu les questions d'alimentation en eau passer en mains du syndicat intercommunal. Il lançait un appel pour le GR2608, ce groupe de citoyennes et de

citoyens qui entretiennent les chemins de la commune et envisagent d'en créer de nouveaux, si possible à thèmes, en collaboration avec le Parc Chasseral et Jura bernois Tourisme. « Toutes les personnes intéressées seront très bienvenues dans cette équipe, n'hésitez pas! »

L'assemblée se concluait sur les remerciements et les vœux adressés par Jean-Marc Tonna, président des assemblées, lesquels se révélaient moins drôles que de coutume, lourdeur de cette année covidienne oblige. « Cela ne pourra qu'aller mieux en 2021 », s'exclamait-il pourtant dans un sourire. | cm



Les alentours du collège préparent leur grande mue

Sans fumée, sans chien, mais avec un beau projet

Après l'approbation unanime de l'assemblée municipale réunie en septembre dernier, la future place de jeux communale, qui sera installée au sud-ouest du collège, devrait être construite entre mai et juillet prochains. Le projet suit actuellement son calendrier et l'inauguration officielle est toujours prévue pour le week-end avant la rentrée scolaire d'août 2021.

En attendant cette perspective réjouissante en particulier pour les familles de jeunes enfants, l'école planche elle aussi à l'aménagement de ses alentours.

A l'étude!

La direction de l'école primaire et secondaire s'est en

effet approchée des autorités, tout récemment, pour leur faire part de son préprojet et solliciter un préavis à ce sujet.

L'établissement souhaite créer un espace ludique, destiné à tous ses élèves du cursus obligatoire, auquel ils mettraient la main à la pâte et dans lequel ils se reconnaîtraient.

Repos, ressourcement, promenade ludique, jeux et enseignement en extérieur: cet espace viserait plusieurs buts cumulés, à l'image de projets du genre menés à terme autour de quelques écoles de l'Arc jurassien.

Les travaux pointus seraient confiés à des artisans spécialisés, mais l'école participerait activement aux travaux.

Sans dégâts

Cet espace ludique prendrait place sur la surface herbeuse sise au nord du collège, quelque part entre les courts de tennis et l'aire de réception du lancer du poids.

Il est important de souligner qu'il ne toucherait en rien les installations sportives existantes et n'handicaperait nullement leur utilisation pour des entraînements, des concours et des leçons.

Le Conseil municipal a accordé un préavis favorable à ce projet, dont l'école va donc pouvoir mener une étude poussée ces tout prochains mois.

Fumeurs? Une zone vous est réservée!

Soucieuses de la santé des utilisateurs du collège et de ses installations extérieures, ainsi que de la propreté des lieux, les autorités municipales ont décrété zone non-fumeur tout le préau. Cette décision est officialisée depuis cette semaine par des panneaux de signalisation ad hoc et le Conseil remercie tous les utilisateurs et visiteurs de respecter la santé des enfants et des jeunes d'une part, de leur donner un exemple positif d'autre part.

Important: une zone fumeur est dessinée, et signalée par un cendrier, tout à côté des tables de ping-pong (est de la salle de gymnastique).

| cm

Bipèdes seulement

Le Conseil municipal reçoit régulièrement de nombreuses réclamations, adressées par les divers utilisateurs des installations extérieures au collège, qui se plaignent à raison des excréments et autres jets d'urine souillant cet espace où l'on court, tombe, s'assied sur le sol, pour pratiquer des activités sportives, jouer durant la récréation ou s'amuser lorsqu'on ne se déplace encore qu'à quatre pattes. Les déjections des chiens sont donc particulièrement malvenues sur ce préau et ses zones herbeuses réservées exclusivement aux bipèdes.

Dans la perspective de la future place de jeu et de l'espace ludique, et pour répondre à la demande présentée en assemblée municipale de septembre dernier, le Conseil municipal a décidé de signaler, par des panneaux ad hoc (photo ci-contre), l'interdiction formelle de fréquenter le préau avec un chien. Il remercie chaleureusement la population et les visiteurs de respecter cette interdiction désormais officielle.

Cette exclusion est d'autant plus supportable que la localité et ses alentours immédiats regorgent de chemins de promenade agréables et confortables pour les détenteurs de canidés et leurs compagnons à quatre pattes. | cm

Eaux de la Suze: patience, le canton consulte

Des voix se sont fait entendre récemment, pour s'inquiéter de ne rien voir bouger sur notre territoire, en matière d'aménagement des eaux de la Suze par le syndicat éponyme (SAES). Le responsable de ce dossier à la Municipalité, le conseiller Cyril Froidevaux, s'est enquis de l'état d'avancement de l'étude auprès des spécialistes, à savoir le bureau sd ingénierie, lequel lui a transmis les détails du calendrier prévu.

Après présentation aux riverains et procédure de participation menées l'année dernière, le dossier a été finalisé pour sa phase d'examen préalable par les services cantonaux concernés, laquelle est actuellement en cours.

Le retour des instances cantonales est attendu pour début 2021; en fonction de leurs remarques, le projet devra éventuellement être ajusté. Si des biens-fonds privés sont

touchés par ces ajustements potentiels, les propriétaires seront à nouveau contactés par le SAES, probablement au printemps prochain. Ensuite de quoi le projet sera soumis à un deuxième examen des services cantonaux.

Conséquemment, il ne faut pas attendre de dépôt public final, avec publication dans la Feuille officielle, avant la fin du printemps 2021.

| cm



Ainsi que le stipulent les panneaux installés dans le préau, les alentours du collège sont désormais non-fumeur (sauf dans la zone est, munie d'un cendrier et toute proche des tables de ping-pong) et interdits aux chiens

Délais rédactionnels avancés

La Feuille d'Avis du District de Courtelary paraîtra le jeudi 24 décembre. Les délais de remise du matériel seront dès lors modifiés comme suit:

Utile et paroisses: lundi 10h Officiel et sport: lundi 12h
Rédactionnel et annonces: mardi 9h

Réclame



CIDE

Opération Saint-Nicolas en faveur des Cartons du Cœur

Comme chaque année, l'opération de Saint-Nicolas organisée par le CIDE (commerces indépendants d'Erguël) avec le concours de ses 82 membres, revisitée sous une forme inédite cette année en raison des mesures sanitaires en vigueur a été un très beau succès. Le CIDE a choisi cette année de soutenir l'association philanthropique des Cartons du Cœur du Jura bernois. Cette association soutient directement les personnes et les familles les plus défavorisées de notre région. Cette opération s'est matérialisée par un don en monnaie CIDE d'une valeur de 1500 francs.

Nous profitons également de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

| le comité du cide



COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS



BIBLIOTHÈQUE DE VILLERET

Assemblée du 7 décembre: rapport du maire

Nous voici arrivés, à nouveau, au terme d'une année bien remplie pour le Conseil municipal, année marquée par des événements inimaginables, il y a seulement 12 mois. La crise économique, sanitaire, mais aussi sociale, n'a jamais atteint un si grand nombre de personnes et les perspectives d'avenir ne sont pas au beau fixe. Toutefois, il est important de garder le moral et d'avoir confiance en l'avenir. La sortie du tunnel n'est pas encore à l'ordre du jour, et il est d'autant plus important que chacun d'entre nous respecte les prescriptions émises par le Conseil fédéral et le canton de Berne. En appliquant les directives sanitaires en vigueur et en les faisant respecter à autrui, nous sortirons gagnants de cette période pénible et difficile pour tous.

La crise du coronavirus a imposé une profonde réorganisation du fonctionnement de l'administration communale et du Conseil municipal. De mars à juin, le télétravail a été mis sur pied pour le bureau communal avec une alternance au bureau du secrétaire et de l'administratrice des finances. Les services communaux ont ainsi toujours été à disposition des citoyens.

Quant au Conseil municipal, il a toujours été opérationnel et s'est réuni au travers de séance par vidéo-conférence, seule solution permettant de délibérer durant ce printemps. En effet, les travaux de rénovation du collège n'autorisaient pas d'avoir une grande salle qui permettait de respecter les distances sociales préconisées. Dès le mois de juin, les conditions sanitaires nous ont permis de nous retrouver de façon normale. Depuis le début octobre, le Conseil municipal siège dans la salle Chasseral du collège, le retour dans sa salle habituelle sera effectif dès que les conditions sanitaires le permettront.

Le Conseil municipal a été également actif durant cette année afin de trouver des solutions pour nos aînés qui étaient pratiquement interdits de sortie ce printemps. Une chaîne de solidarité s'est mise en place, en collaboration avec la paroisse et son pasteur, afin de soutenir moralement ou de s'occuper des courses pour toutes les personnes ayant besoin de soutien. Début mai, chaque ménage ou personne seule de plus de



65 ans a reçu une attention fleurie en signe d'encouragement. En septembre, 10 masques de protection avec un message de l'exécutif ont été distribués par la Poste à chaque ménage de Villeret. A relever que des masques sont encore disponibles auprès du bureau communal.

La course des aînés qui a dû être annulée pour les raisons que l'on connaît sera remplacée par une soirée festive réunissant toutes les personnes de plus de 65 ans. Cette fête était prévue cet automne, la situation sanitaire en a décidé autrement. La date du samedi 20 mars 2021 est retenue, souhaitons que nous puissions nous rencontrer le printemps prochain et profiter de ce moment pour se retrouver dans la joie et la bonne humeur.

Il y a aussi eu du changement au sein du personnel communal. Suite à la démission de Barbara Hertig de son poste d'administratrice des finances pour rejoindre sa commune de domicile Sonvilier, l'exécutif a engagé Pascale Uva comme nouvelle administratrice des finances. Elle a débuté son activité au 1^{er} novembre et possède déjà une solide expérience dans le domaine des finances, en particulier communales, puisqu'elle

a mis sur pied le système comptable MCH 2 dans la commune de Cormoret. Pascale Uva est également caissière du syndicat des eaux du Bas-Vallon. Elle est donc familiarisée avec les finances communales et la possibilité d'avoir pu l'engager au 1^{er} novembre a permis une continuité sans rupture au sein du personnel communal. Le Conseil municipal lui souhaite beaucoup de plaisir et plein succès dans ce nouveau défi professionnel.

A fin avril, Esther Tricot, apprentie au sein de notre administration a souhaité résilier son contrat de travail pour des raisons personnelles.

Fait plus réjouissant, Thierry Sartori a fêté ses 20 ans de service au sein de l'administration communale. Quant à Catherine Zbinden, celle-ci a également célébré ses 20 ans comme bibliothécaire communale. Voici 10 ans que Eric Stengel a débuté son activité au sein du service de la voirie.

Au nom du Conseil municipal, je souhaite féliciter ces 3 jubilaires et les remercier pour leur fidélité et leur parfaite collaboration durant ces 50 ans au service de la commune.

En ce qui concerne les défis du Conseil municipal pour cette année, ils ont été nombreux et pour le moins compliqués.

Le plus important a été la poursuite des travaux de rénovation du collège et qui a pu être bouclée dans les délais impartis malgré l'arrêt du chantier durant pratiquement 3 semaines. Non seulement, les délais ont été respectés, mais le crédit alloué ne sera pas dépassé. Le résultat de cette rénovation est une réussite pour tous ses utilisateurs et une fierté pour Stéphane Lehmann qui a suivi et dirigé de main de maître cette année de travaux. Un grand merci à notre conseiller municipal pour son engagement exemplaire et son souci du travail bien fait.

Le chauffage à distance a été mis en fonction au mois de septembre, à la satisfaction du Conseil municipal. Certains habitants ont subi des nuisances, mais aussi certaines fois des difficultés à accéder à leurs propriétés, en particulier durant les travaux de creusage. Que ceux-ci soient excusés pour les désagréments subis. Là aussi une grande reconnaissance à M. Lehmann, Président du Conseil d'administration de Villeret Energie SA, et à tous ses membres qui ont réussi l'exploit de mettre en service une source de chaleur centralisée et écologique en moins d'une année de travaux.

L'éclairage public est en cours de remplacement, un système innovant et permettant de varier l'intensité lumineuse, mais aussi de différer les heures d'extinction notamment les vendredis et samedis soir a été choisi. Je vous demande toutefois un peu de patience et d'indulgence d'ici à ce que tout soit en place et fonctionnel. Un merci particulier à Bruno Lemaître qui s'est occupé de ce dossier. A relever que le crédit alloué lors de l'assemblée de décembre 2019 sera respecté et financé sans emprunt bancaire.

L'afflux de touristes venus arpentés les contreforts du Chasseral, sans oublier les nombreux camping-cars venant élire domicile au sein de notre village nous ont également donné quelques cheveux gris supplémentaires. Des mesures drastiques ont dû être prises et mises en place dans un temps record afin d'assurer un minimum de sécurité de long de la rue de la Combe Grède. Un groupe de travail a été mis en place, qui a pour tâche de proposer différentes pistes pour solutionner non seulement le trafic le long de la rue menant au sentier, mais de gérer le flux de véhicules voulant parquer au village. Des représentants de Jura bernois Tourisme, du Parc Chasseral, des bénévoles du sentier de la Combe Grède, mais aussi de la bourgeoisie et des sentiers pédestres bernois, conseillent et cherchent des solutions pratiques et innovantes en collaboration avec le Conseil municipal.

Pour 2021, il s'agira de voter en 1^{er} lieu le crédit pour les travaux de réaménagement du ruisseau du Bez permettant de sécuriser toute la partie du quartier de la Combe Grède.

En cas d'acceptation, le début des travaux est prévu l'été prochain avec la 1^{re} phase des travaux qui vont s'étendre dans la partie supérieure du projet, soit en dessus de la place de pique-nique avec l'aménagement des différents ouvrages permettant de stocker les sédiments et autres troncs emportés en cas de crue importante. Une seconde étape, toujours en 2021, sera la traversée de la route communale aux abords de la Suze. Quant aux travaux de réaménagement du ruisseau dans le secteur de la rue de la Combe Grède, ils sont planifiés pour 2022. A relever que les coûts de 4800000 francs pour ce réaménagement seront en grande partie pris en charge par les subventions cantonales. Le Conseil municipal a reçu

des promesses d'engagement ferme de la part de la Mobilière Assurances pour un montant de 250000 francs, de l'assurance immobilière GVB (anciennement AIB) à hauteur de 10% des coûts à charge de la commune. Des demandes sont encore en cours notamment auprès du fonds de régénération des eaux et fonds écologiques et du fonds des BKW. On peut estimer à l'heure actuelle un coût net de 420000 francs à charge de la commune pour un projet estimé à 4800000 francs soit une participation communale inférieure à 10% du coût total du projet.

Autre sujet d'actualité, 2021 marquera la dernière année de la législature et d'importants changements sont prévus au sein de l'exécutif communal. Je vous signale que depuis 2014, soit pratiquement 7 ans et presque 2 législatures, aucun changement n'est à mentionner au sein du Conseil municipal. Preuve en est que l'ambiance au sein de notre collège est bonne, ceci permettant ainsi d'avancer plus facilement dans les nombreux projets qui nous occupent. Je tiens ici à remercier tous les membres de l'exécutif pour leur engagement important en faveur de la collectivité durant leur temps libre.

Mes remerciements vont également au personnel communal pour son engagement, sachant qu'il s'efforce de répondre au mieux à vos attentes.

Il me reste à vous souhaiter à vous tous et vos familles, ceci dans la mesure du possible, de joyeuses fêtes de fin d'année. Que 2021 rime avec santé et bonheur, mais surtout que la situation sanitaire redevienne normale au plus vite. Restez en santé et prenez soin de vous et de vos proches, non sans oublier de vous remercier de la confiance témoignée à l'égard des autorités communales. | cm

Nouveautés

La bibliothèque sera fermée du mercredi 23 décembre au lundi 4 janvier. Profitez de venir faire le plein de livres avant les vacances. Joyeuses fêtes à tous et prenez bien soin de vous.

BD

Le chat est parmi nous | Philippe Geluck
Le siècle d'Emma | Eric Burnand
Le Menhir d'or | René Goscinny et Albert
L'Arabe du futur: Tomes 1 à 5 | Riad Sattouf
Les vieux fourneaux: l'oreille bouchée | Wilfrid Lupano

DOCUMENTAIRES

Mes plats de Noël vegan | Marie
Intervalles: Dinosaures
Ting! Comment le marketing séduit le monde | Cary Steinmann

ROMANS ADULTES

Les espionnes du Salève: Bletchley Park et le pacte Allen Dulles | Mark Zellweger
Incendie nocturne | Michael Connelly
L'illusion | Maxime Chattam
Les oubliés du dimanche | Valérie Perrin

ROMANS JEUNESSE

Tranquille comme Baptiste | Yaël Hassan
Mortelle Adèle et la galaxie des Bizarres | Tan
Le voleur de fleurs de Carouge | Christine Pompéi
Max et Lili ont peur du noir | Dominique de Saint Mars
Max et Lili veulent soigner tout le monde | Dominique de Saint Mars
Splatoon 8 | Sankichi Hinodeya
Le disparu du vieux cimetière | Catherine May

BIBLIOTHÈQUE DE COURTELARY



Nouveautés

La bibliothèque est fermée pendant les vacances de Noël du jeudi 24 décembre au vendredi 8 janvier

Les bibliothécaires se réjouissent de votre visite et vous souhaitent de beaux moments de lecture!

ROMANS POUR ADULTES

Nature humaine: roman | Serge Joncour
C'est arrivé la nuit: roman | Marc Levy
Une chance sur un milliard: roman | Gilles Legardinier
Né sous une bonne étoile | Aurélie Valognes
L'illusion: roman | Maxime Chattam
Fille, femme, autre | Bernardine Evaristo
Nos coeurs à l'horizon | Jojo Moyes
La vie à plus d'imagination que nous: roman | Clarisse Sabard

BANDES DESSINÉES ADOLESCENTS/ADULTES

L'Arabe du futur [série complète] | Riad Sattouf

BANDES DESSINÉES

Ariol: album 1,2 et 3 | Emmanuel Guibert
Yakari: Le fils de l'aigle | Derib
Louca: E-Sport | Bruno Dequier
Astérix: Le menhir d'or | René Goscinny
Pico Bogue: Inséparables | Dominique Roques
Le Petit Prince: La planète du géant | Gilles Adrien
Les filles au chocolat: Cœur cannelle | Cathy Cassidy
Lucky Luke: Un cow-boy dans le coton | Morris

ALBUMS POUR ENFANTS

Petit loir a peur du noir | Susanna Isern
L'épouvantail au cœur de paille | Beth Ferry
Papy, il pleut!! | Sam Usher
Petit Renard offre des boules de neige | Ulrike Motschiunig
Pettson et Picpus: Pettson fait du camping!! | Sven Nordqvist
Pettson et Picpus: Grabuge au potager!! | Sven Nordqvist
Le grand pique-nique | Thé Tjong-Khing
Bonjour Monsieur Froid | Carles Porta
Drôle d'hiver!! | Lisa Moroni

Eclairage public

Des travaux sont encore actuellement en cours pour améliorer l'éclairage public. L'intensité, l'orientation ou la position de certains candélabres fera encore l'objet de quelques correctifs. | cm

Vice-maire

Lors de sa dernière séance de l'année, le Conseil municipal a nommé Dave von Kaenel à la fonction de vice-maire pour l'année 2021. L'exécutif souhaite plein succès à Dave von Kaenel dans l'exercice de cette fonction. | cm

Dernière séance de l'année

C'est le lundi 14 décembre que le Conseil municipal s'est réuni pour la dernière fois cette année. La 1^{re} séance de l'année 2021 est agendée au lundi 11 janvier. L'exécutif ainsi que le personnel communal adressent leurs meilleurs vœux pour les Fêtes et souhaitent une excellente année 2021 à tous les citoyennes et citoyens de Villeret. | cm

Fermeture de l'administration

Nous vous rappelons que durant les fêtes de fin d'année le bureau municipal sera fermé du lundi 21 décembre au vendredi 1^{er} janvier, réouverture le lundi 4 janvier selon l'horaire habituel. | cm

Qualité de l'eau

L'analyse de l'eau du réseau réalisée au collège le 17 novembre dernier, par le laboratoire cantonal, démontre que l'échantillon était en règle au niveau de la qualité microbiologique, physique et chimique. | cm

Déneigement

Suite à une remarque formulée lors de l'assemblée communale, le Conseil municipal a décidé, lors de sa dernière séance de continuer à ne pas faire déneiger les escaliers de la Vignette, Minerva et Gare ouest. La question de l'installation ou non de mains courantes sera abordée au printemps prochain par l'exécutif. | cm

16 communes
1 JOURNAL



Comptes, budget & Cie : l'assemblée suit le Conseil

C'est à de très fortes majorités que les 33 participants à l'assemblée municipale de lundi, représentant donc 9,5 pour cent des ayants droit, ont approuvé toutes les propositions qui leur étaient présentées par le Conseil municipal.

Bonne surprise

Les comptes communaux 2019 ont évidemment passé la rampe sans problèmes, qui présentaient une bonne surprise : quelque 65 000 francs d'excédent de revenus au compte global, alors même que le budget prévoyait un excédent de charges de 72 000 francs.

Le compte général, pour sa part, boucle sur un résultat nul, par obligation cantonale d'amortir l'excédent de revenus de l'ordre de 236 000 francs.

Sandrine Sylvant, administratrice des finances, précisait que ce résultat très positif est dû notamment au fait que la totalité de la subvention versée pour l'assainissement de la ciblérie, a pu être prise en compte sur cet exercice 2019.

Dans la foulée, l'organe de révision communal, le bureau Figema SA, été reconduit dans ses fonctions jusqu'à fin 2023.

Des travaux sur deux ans

L'assemblée a approuvé ensuite le crédit de 392 000 francs destiné à la réfection complète du chemin des Fontenettes. Actuellement chemin de finage (une voie publique circulant sur des parcelles privées), il deviendra chemin communal dès les travaux réalisés, les propriétaires concernés s'étant engagés à céder gracieusement le terrain en question à la Municipalité.

Ces travaux seront effectués en 2021 et 2022.

Le coffre et le profil de ce chemin doivent subir de gros travaux, afin qu'ils puissent supporter sans mal le poids des véhicules agricoles et des camions de fort tonnage. Sa pente latérale doit également être revue et les eaux claires doivent y être captées.

Les travaux importants seront entrepris sur le tronçon circulant entre la ferme de Raphaël



Les prochains exercices financiers induiront une nette diminution de la fortune communale, mais la tendance devrait s'inverser dès 2026

et celle de Jérôme Abplanalp ; sur la partie inférieure du chemin, soit depuis la propriété de Michaël Sulzmann, la remise en état sera nettement plus légère.

Un véhicule mieux adapté

L'entretien du véhicule de la voirie est devenu trop onéreux ; l'âge et l'usure de cet engin, qui a d'ailleurs dû subir récemment des réparations urgentes induisant la location d'un véhicule de remplacement, plaident aujourd'hui pour son remplacement rapide. L'assemblée a avalisé un crédit de 148 000 francs, qui permettra aux autorités d'acquérir tout prochainement un nouvel engin mieux adapté. Equipé d'une saleuse automatique, il donnera enfin au voyer la possibilité de déneiger et saler en un seul passage et de manière efficace.

Le Conseil renonce par contre à l'équipement de balayage, lequel induit une usure trop forte de ce genre de véhicule. La collaboration sera donc poursuivie avec notre voisin de Courtelary ; si celle-ci le veut bien, nous continuerons à louer sa balayeuse en fonction de nos besoins.

Serrures modernes

Un nouveau système de fermeture des bâtiments communaux, pratique, souple et fiable, sera installé progressivement en 2021 et 2022, grâce au crédit

de 56 000 francs accepté lundi.

Le collège et bâtiment administratif, la salle polyvalente et abri public, ainsi que les locaux de la voirie, seront équipés du système d'ores et déjà installé sur le bâtiment route Principale 14/16. Il s'agit de badges électroniques passifs, modulables à l'envi, couplés à des serrures connectées et sécurisées ; il sera ainsi possible de gérer à la carte et en tout temps les accès de chaque usager à chaque porte, même lors de coupures de réseau ou d'électricité.

La tendance va bientôt s'inverser

L'assemblée a approuvé le budget 2021 de la commune, lequel s'appuie sur une quotité fiscale (2.04) et une taxe immobilière (1,3 o/oo) inchangées. Le compte général y présente un excédent de charges de quelque 166 000 francs, en tenant compte de la charge d'amortissements des investissements nets prévus en 2021, à hauteur de 893 000 francs environ.

A relever que le prix de l'eau va augmenter, suite à l'entrée en fonction du syndicat intercommunal ad hoc ; la réduction des taxes d'épuration, un domaine où les réserves communales sont très importantes, va compenser partiellement cette hausse de coûts pour les habitants.

Sandrine Sylvant, administratrice des finances, a établi une planification financière faisant état d'une nette baisse de la fortune communale, ces prochaines années. L'endettement va augmenter, qui sera supportable grâce au taux très bas des intérêts. Et de souligner qu'en 2026, la commune aura totalement amorti son patrimoine

administratif et pourra recommencer à alimenter sa fortune.

Deux règlements modifiés

L'assemblée a suivi la proposition du Conseil, en ce qui concerne le règlement tarifaire sur les déchets. La modification de celui-ci vaut à toute personne jeune, vivant chez ses parents, de ne pas payer

de taxe sur les déchets, jusqu'à l'année de ses 25 ans. Ce changement évitera bien des charges administratives (facturation puis remboursement aux personnes en formation ou en études). Les petites pertes financières induites seront compensées par cette diminution de travail.

Les ayants droit ont également approuvé les modifications apportées au règlement d'organisation du syndicat de communes du centre régional de compétences et protection civile.

Dans le Parc et à la Closure

C'est unanimement, enfin, que l'assemblée a renouvelé le contrat liant la commune au Parc régional Chasseral, pour la période 2022-2031 et pour le prix de 4 francs par habitant et par année.

Au chapitre des divers, on a abordé notamment l'avenir de la zone à planification obligatoire (ZPO) de la Closure, mise en attente dans le cadre du projet de fusion de communes et qui sera relancée tout prochainement.

La fusion rejetée, il faudra trouver de nouveaux moyens de collaborer avec les localités voisines, soulignait le maire, Gérard Py. Le maintien des services à la population en dépend. Le maire, ainsi que le président des assemblées, Dominique Rindlisbacher, adressaient leurs chaleureux remerciements au personnel communal, aux élus, aux membres des commissions et à toutes les personnes qui contribuent directement à enrichir la vie locale. | cm

50 km/h, c'est bien trop

Au chapitre des divers, la conseillère municipale Denise Augsburger a présenté les réflexions de l'Exécutif concernant la réduction de la vitesse de circulation sur les routes communales. La conviction des élus : une vitesse de 50 km/h est trop élevée et trop dangereuse, sur des rues étroites, sans visibilité et sans trottoir. Leur objectif : instaurer une limitation à 30 km/h sur l'ensemble du réseau local, donc hors la

route Principale, laquelle est régie par le droit cantonal.

Dans le quartier du collège et donc de la place du village, l'Exécutif envisage de créer une zone dite de rencontre, où la priorité est donc donnée aux piétons et la vitesse de circulation limitée à 20 km/h. Voilà qui garantirait la sécurité des écoliers et favoriserait la vie locale.

Contrairement à une zone 30 km/h, une limitation n'implique pas d'aménagements

complexes et onéreux. Par contre, elle permet des contrôles de vitesse par la police cantonale.

Denise Augsburger précisait à l'assemblée que le Conseil municipal va tout prochainement mandater un bureau spécialisé pour mener une expertise à ce sujet. Une étude de ce type est un préalable indispensable à toute demande de limitation adressée aux autorités cantonales compétentes. | cm

Prudence !

A la population in globo, les présidents du Législatif et de l'Exécutif locaux souhaitaient de vivre une année 2021 plus agréable que 2020, tout en exhortant chacun à faire preuve de la plus grande prudence durant les Fêtes. Il faut absolument éviter une contamination que nos services de santé ne supporteraient plus. | cm



La commune a renouvelé son contrat avec le Parc Chasseral, qui contribue notamment à mettre en valeur ses magnifiques paysages

Déchets, le serpent de mer

Dans le cadre des objets financiers en particulier, le thème des déchets et de l'EcoPoint, a été assez longuement discuté lundi soir en assemblée. En cause, un compte y relatif déficitaire, aux résultats 2019 aussi bien qu'aux prévisions 2021.

Le maire, Gérard Py, le précise clairement : à relativement court terme, il faut trouver une solution pour équilibrer ce compte. Or la diminution des coûts n'est pas réellement

envisageable, sachant que le recyclage n'induit désormais plus la moindre recette, bien au contraire ; il s'agit donc d'augmenter les recettes. « Comment le faire autrement que par une hausse des taxes ? Toute idée géniale sera très bienvenue ! »

Le problème central est bien connu, à savoir la fréquentation de l'EcoPoint par des habitants d'autres localités. Mais quant à y remédier, voici une autre affaire, éminemment complexe

et coûteuse... Les autorités rappellent en effet que la surveillance vidéo, prônée souvent, est simplement interdite sur sol bernois.

Cormoret n'est pas la seule commune confrontée à ce genre de problèmes. Il n'en demeure pas moins que dans trois ans, la réserve du financement spécial « déchets » aura été épuisée par les excédents successifs de charges de fonctionnement. | cm

Chemins de finage sous la loupe

A la suite de l'assemblée municipale se déroule traditionnellement celle des propriétaires fonciers. Cette séance est consacrée aux comptes et budgets des chemins de finage, ces chemins publics circulant sur des terrains privés.

Or il est apparu que les taxes prélevées auprès des propriétaires fonciers, depuis des temps anciens, ne jouissent pas de toutes les bases légales nécessaires. Aussi le Conseil

municipal planche-t-il sur une nouvelle solution, qui permettrait d'instaurer une collaboration entre la Commune et les propriétaires fonciers, afin de garantir l'entretien nécessaire de ces chemins.

L'année prochaine, les autorités étudieront la question en détails, qui proposeront ensuite un règlement, une convention ou tout autre document réglant cette question à la satisfaction des parties concernées. | cm

Sous conditions

Après le semi-confinement, la halle de gymnastique avait été réouverte aux utilisateurs non scolaires. Or de nouvelles règles sanitaires ont été édictées par les autorités supérieures, quant aux conditions d'accès de ces lieux. Les informations ad hoc sont délivrées directement aux utilisateurs par la Municipalité. | cm

Escaliers au point

Les travaux de réfection de la volée d'escaliers, menant du trottoir bordant la route cantonale à la Vieille-Route, ont été achevés à satisfaction. | cm



Assemblée d'automne

L'assemblée s'est tenue lundi 14 décembre, à 19h30 à la collégiale, devant 14 ayants droit.

La séance a débuté par la nomination à l'unanimité, par applaudissements, de la nouvelle secrétaire des assemblées Catherine Hennet, qui a accepté cette charge en remplacement de Micheline Bueche, démissionnaire.

Notre nouveau pasteur Macaire Galopin, entré en fonction le 1^{er} septembre 2020, est actuellement réquisitionné pour quelques jours au service de la protection civile, dans la lutte contre la pandémie.

Pour cette unique assemblée de l'année, les comptes 2019 et le budget 2021 ont été présentés, et adoptés à l'unanimité. La situation financière pour les années à venir laisse entrevoir des perspectives peu réjouissantes, car il faut s'attendre à une baisse significative des impôts des personnes morales. Un groupe de travail sera constitué afin d'équilibrer au mieux les finances des années à venir. Le prochain chantier important sera le changement du système de chauffage de la collégiale, actuellement à l'étude.

Un tour d'horizon de nos activités de l'année a été présenté. La pandémie les a durement impactées, mais la paroisse, soutenue dans ses actions par

le Syndicat des paroisses de l'Erguël, a fait tout son possible pour rester au service de ses membres, et en soutien des personnes âgées et isolées. Le site internet de nos paroisses www.referguel.ch s'est ainsi considérablement développé, et des Plumes paraissent régulièrement dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary.

Nos locaux paroissiaux sont régulièrement loués ou mis à disposition de tiers, privés, associations ou groupements, pour autant que leurs buts ne soient pas en contradiction avec les valeurs de l'Eglise.

L'assemblée a également salué et remercié chaleureusement son organisateur Martin Kasperek qui prendra sa retraite fin janvier 2021, après 24 ans de service. Nous souhaitons vivement qu'un concert d'adieu puisse être organisé dès que la situation sanitaire le permettra. Le nouveau titulaire des orgues, Johan Treichel, entrera en fonction au 1^{er} février 2021.

La présidente du conseil Françoise Zwahlen-Gerber a conclu cette assemblée en remerciant tous les employés et bénévoles qui oeuvrent au sein de la paroisse, et leur a adressé ses vœux les meilleurs pour l'année à venir. | *paroisse réformée de Saint-Imier*

Un snowbus dès le 19 décembre

Liaison hivernale Saint-Imier – Les Savagnières

La desserte hivernale de la station de ski des Savagnières par les transports publics subit quelques changements. A partir du samedi 19 décembre, c'est un snowbus qui assure la liaison depuis et vers Saint-Imier.

Seule à supporter les coûts de la ligne Saint-Imier – Les Savagnières, jusqu'à Chasseral en été, la Municipalité a dénoncé les contrats de prestations qui la lient aux Chemins de fer du Jura (CJ) en juillet 2019 pour la fin de cette année. L'objectif est de renégocier les accords tout en élargissant le financement des prestations, celles-ci profitant à un bassin de population bien plus important que la seule commune de Saint-Imier.

Jusqu'au 28 février au moins

Il découle de cette situation que la ligne n'apparaît plus dans l'horaire 2021 des transports publics depuis l'entrée en vigueur de ce dernier, ce lundi 14 décembre. Mais, que les amateurs de glisse, habitués de la ligne, se rassurent! Ils n'ont pas été oubliés.



Sensible aux questions de mobilité douce et convaincu de la nécessité de maintenir une liaison hivernale entre Saint-Imier et Les Savagnières, le Conseil municipal a trouvé une solution pour l'hiver 2020-2021. Financé par la seule commune de Saint-Imier, un bus des CJ sera opérationnel entre le samedi 19 décembre 2020 et le dimanche 28 février 2021, uniquement lorsque les télésièges fonctionnent.

En cas de bonnes conditions d'enneigement et pour autant que les installations de remontées mécaniques soient ouvertes, une prolongation au-delà du 28 février est envisageable. Les partenaires en discuteront le moment venu.

Nouvel horaire

Le snowbus circulera les mercredis, samedis et dimanches ainsi que tous les jours durant les vacances de Noël (21 décembre

au 3 janvier) et la semaine blanche (15 au 21 février).

Quatre départs sont prévus de Saint-Imier et des Savagnières, à l'exception des mercredis hors vacances scolaires. Ces jours-là, seuls les deux trajets de l'après-midi sont programmés dans chaque sens.

L'horaire complet peut notamment être consulté à partir de la page d'accueil du site internet de la Municipalité: www.saint-imier.ch. | *cm*

Classement des communes: progression réjouissante

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats du sixième classement des communes du Jura bernois établi par l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (UCI). Bien que sa localisation géographique représente un handicap insurmontable par rapport à la commune de Moutier, il prend acte avec satisfaction du deuxième rang de Saint-Imier derrière la cité prévôtise.

Par rapport aux données publiées par l'UCI en 2016, Saint-Imier progresse ainsi d'un rang au général. Il en va de même pour son classement dans les groupes de performance. Alors que la commune se trouvait encore dans la troisième catégorie – sur cinq – il y a quatre ans, elle a désormais rejoint le groupe 2 des poursuivants.

Avec un total de 153,9 points, Saint-Imier affiche un retard de 10,1 points sur Moutier. L'essentiel de ce handicap est dû

au critère d'accessibilité des transports privés et publics, à savoir la proximité avec les grands axes de circulation routiers et ferroviaires. Alors que Moutier totalise 34 points dans cette catégorie, Saint-Imier n'en récolte que 24,7 et figure à l'avant-dernière place sur les 15 principales communes évaluées dans le Jura bernois.

La démarche de l'UCI a pour but d'analyser les qualités des communes en tant que sites d'implantation. Elle doit leur montrer leurs points forts et leurs points faibles, afin qu'elles puissent améliorer leurs conditions d'accueil.

Comme cela a été précisé par les auteurs de l'étude lors de la conférence de presse du 11 décembre dernier, l'important pour une commune n'est pas tellement d'être meilleure que les autres, mais plutôt d'évoluer positivement et d'être meilleure aujourd'hui qu'hier. | *cm*

Trois cent cinq ans au service de la commune

Treize personnes ont reçu une attention au cours de l'année 2020 en signe de reconnaissance pour leur fidélité à la Municipalité de Saint-Imier. Pour 35 ans: Christine Piazza (finances) et Yanick Courvoisier (administration générale et police). Pour 30 ans: Martine Leuenberger (action sociale) et Heinz Schori (urbanisme et mobilité). Pour un quart de siècle: Mario Castiglioni

(finances) et Dominique Rindlisbacher (équipement – Diatel SA). Pour 20 ans: Aline Aebly (action sociale), Véronique Blanchard Perez (bibliothèque régionale), Laurent Berger (urbanisme et mobilité) et Jacques Zumwald (administration générale et police). Pour 15 ans: Yvonne Burkhalter (action sociale), Tiago Dos Santos Rodrigues (chancellerie) et Alfred Mischler (urbanisme et mobilité). | *cm*

Vice-maire socialiste en 2021

Seul représentant du Parti socialiste au sein du Conseil municipal de Saint-Imier, Olivier Zimmermann a été désigné en tant que vice-maire pour l'année 2021. A la tête du Département des bâtiments et des infrastructures sportives, il succédera à Paula Tanner (ARC) au poste d'adjoint au maire au 1^{er} janvier prochain. | *cm*

Horaires de fin d'année à la Municipalité

En raison des Fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés du mercredi 23 décembre, à 17h, au lundi 4 janvier, à 8h. La bibliothèque régionale, pour sa part, fermera ses portes le 23 à 18h; ses activités publiques reprendront le mercredi 6 janvier à 14h.

Quant à la ludothèque, elle fermera le mercredi 23 décembre à 18h pour rouvrir le mercredi 13 janvier à 15h. Le Musée de Saint-Imier est fermé actuellement, en raison de tra-

vaux de rénovation et d'agrandissement.

Les membres de l'Exécutif imérien ont pour leur part tenu leur quarantième et dernière séance ordinaire de l'année ce mardi 15 décembre. Une pause sera également observée durant les fêtes de fin d'année. Les délibérations de l'Exécutif reprendront le 12 janvier prochain.

Le Conseil municipal souhaite de belles fêtes et une très bonne année 2021 à toutes et à tous. | *cm*

Ramassage des déchets durant les fêtes

Les fêtes de fin d'année modifieront quelque peu l'organisation habituelle du ramassage des déchets à Saint-Imier. De manière détaillée, cela donne la planification suivante pour ces prochaines semaines:

Ordures ménagères

Aucune tournée n'est supprimée durant les fêtes de fin d'année. Elles auront donc lieu les lundis 28 décembre et 4 janvier pour la partie nord et les mardis 29 décembre et 5 janvier pour le secteur sud, conformément aux informations qui figurent dans le mémo déchets 2020 + janvier 2021.

Rappel utile: les sacs officiels sont à déposer sur le trottoir le jour même de la collecte avant 7h. Il n'est pas possible de les déposer la veille sur la voie publique. Il s'agit ainsi d'éviter qu'ils soient éventrés par des renards, fouines et autres corneilles ou qu'ils éclatent sous les coups de pied de noctambules.

Déchets verts

La tournée des déchets verts du jeudi 31 décembre est supprimée. Elle n'est pas remplacée.

La dernière tournée 2020 pour les déchets compostables aura lieu le jeudi 17 décembre. La première tournée de l'année 2021 est prévue le jeudi 7 janvier. Elle se déroulera ensuite toutes les deux

semaines pour reprendre son rythme hebdomadaire dès le début du mois d'avril et jusqu'à fin novembre 2021.

Ouverture exceptionnelle de la déchetterie

La déchetterie sera fermée les jours suivants: vendredi 25 et samedi 26 décembre ainsi que vendredi 1^{er} et samedi 2 janvier.

A titre exceptionnel, elle sera par contre ouverte les lundis 28 décembre et 4 janvier, de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h.

La Municipalité de Saint-Imier remercie chacune et chacun de l'attention portée à ces informations. | *cm*

Marchés avancés au jeudi

Il y aura bien deux marchés hebdomadaires, à Saint-Imier, durant les semaines de Noël et de Nouvel-An. Si ceux des mardis 22 et 29 décembre se dérouleront selon les habitudes, ceux des vendredis 25 décembre et 1^{er} janvier seront avancés d'un jour. Ils seront par conséquent mis sur pied les jeudis 24 respectivement 31 décembre au lieu des vendredis 25 décembre et 1^{er} janvier, soit Noël et Nouvel-An. Merci de prendre note de ces changements. | *cm*

SAINT-IMIER

Table Couvre toi remercie...

... toutes les personnes du Vallon qui ont généreusement fait un don à l'antenne de Saint-Imier. Grâce à vous, les sacs distribués ont pu être complétés avec des produits de première nécessité. Du fond du cœur, merci! A tous, d'heureuses fêtes de fin d'année! | *les bénévoles tct de saint-imier*

PARTI SOCIALISTE ERGUËL

Merci

Le Parti Socialiste Erguël remercie Elisabeth Beck pour son année à la présidence du conseil de ville. Elle a su mener les débats avec respect, donner une image positive en ayant toujours le bien public comme priorité. Elle a su faire preuve d'une grande flexibilité pour s'adapter à la situation sanitaire afin que les séances se déroulent dans des conditions optimales de sécurité. Nous sommes fiers, car elle a magnifiquement représenté le Parti Socialiste Erguël à la plus haute fonction de la commune. Nous lui souhaitons



que le meilleur pour les jours, les mois et les années à venir. | *parti socialiste erguël*

PLR SAINT-IMIER

De l'inquiétude pour la sécurité des piétons

Interpellation du groupe PLR au Conseil de ville du 10 décembre: les piétons seront-ils encore en sécurité sur les trottoirs dès le 1^{er} janvier 2021

Parmi les nouvelles règles de circulation qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans pourront circuler à vélo sur les trottoirs. Jusqu'à aujourd'hui, seuls les élèves de l'école infantine y étaient autorisés.

Cette nouvelle règle contient un certain potentiel de conflit. En effet, depuis longtemps les piétons doivent partager leur espace avec divers engins, tels que trottinettes, trottinettes électriques, skateboards, etc.

Il est donc important que les parents enseignent à leurs enfants un comportement approprié lorsqu'ils circulent sur le trottoir. C'est-à-dire faire preuve de considération envers les autres usagers. Notamment adapter la

vitesse à la densité des piétons et en particulier des personnes âgées, à mobilité réduite et des mamans avec une poussette.

Il faut également apprendre à descendre du vélo avant de traverser la route sur un passage pour piétons, s'arrêter et traverser la voie à pied. Il faut également rappeler que la signalisation, par exemple un sens unique, doit également être respectée par les cyclistes.

Le groupe PLR demande au département de la police: – de créer un concept d'information des nouvelles règles à l'intention des parents; – de participer activement dans le terrain et à titre préventif à l'information des enfants en particulier. | *plr*

Réclame

CARROSSERIE SUISSE
Carrosserie MONT-SOLEIL SARL
Eric Pierre
Carrosserie - Peinture
Réparation toutes marques voiture de remplacement
Pare-brise

2610 Saint-Imier
Tél 032 941 49 41
Motel 079 549 65 75
E-mail: pierre.e@bluewin.ch

SONVILIER

La scierie SYB reçoit le Label Bois Suisse

Rachetée en 1999 par Yves Bernard, la nouvelle halle de production de la scierie SYB de Sonvilier bénéficie du Label *Bois Suisse* délivré par Lignum, organisation faitière de l'économie suisse forêt-bois.

Un peu d'histoire

Yves Bernard a racheté la scierie de Sonvilier en 1999 suite à une faillite. Il a ensuite équipé son entreprise en machines pour répondre à la demande de la clientèle. Aujourd'hui, la seule scierie de la région du Jura bernois, utilise des installations au top de la technologie et peut répondre aux moindres exigences. En 2019, la scierie SYB agrandit son hangar de production en y intégrant l'ancien.

Le Label Bois Suisse

Pour garantir l'origine du bois utilisé, il existe plusieurs labels. Le Label *Bois Suisse* certifie la provenance du bois dans un rayon de 50 kilomètres, issu de forêts à gestion durable, transformé dans le respect des normes écologiques et assure les places de travail au sein de la filière, des exploitations



Yves Bernard, patron de la scierie SYB (à gauche) et André Tellenbach, président de Lignum Jura bernois

forestières aux entreprises de transformation. Il est à savoir que la Suisse possède la plus grande réserve de bois d'Europe avec 350 m² de bois par hectare de forêt et que la forêt recouvre 30 % du territoire suisse, dont 40 % dans le Jura.

Cette nouvelle halle de production, soit 120 m², construite entièrement avec du bois suisse, est équipée d'un robot de triage, également installé avec du bois. Elle donne au personnel la possibilité de travailler dans de meilleures conditions et permet

un plus grand espace de stockage. La scierie SYB de Sonvilier arbore dès maintenant son panneau sur son hangar, qui certifie que tout a été construit avec du bois suisse. Une grande fierté pour Yves Bernard, patron de la scierie SYB. | *ef*

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

Compte-rendu

Assemblée municipale ordinaire de Sonvilier le jeudi 10 décembre à 20h à la salle communale de Sonvilier.

Registre des électeurs: 804
Ayants droit présents: 31, soit 3,73 % du corps électoral
Présidence: Marc Jean-Mairet

En préambule un hommage est rendu à Stéphane Rübner, conseiller municipal, décédé le 25 novembre.

Ordre du jour

1. Discussion et approbation du renouvellement du contrat liant la commune au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à 2031. Présentation du dossier par Géraldine Guedon, Fabien Vogelsperger et Michel Walthert de l'Association Parc Chasseral. Au vote: accepté par 30 voix.
2. Nomination d'un(e) vice-président(e) des assemblées municipales. Aucun candidat.
3. Discussion et approbation du budget 2021. Quotité d'impôts à 2.17. Au vote: accepté par 31 voix.
4. Abrogation du règlement sur les canalisations du 27 mai 1974. Point retiré de l'ordre du jour.
5. Discussion et approbation du règlement d'assainissement des eaux usées, point retiré de l'ordre du jour. Reporté ultérieurement en raison d'une mise à jour du règlement.

6. Voter un crédit additionnel de 20000 francs pour la réfection des balcons du bâtiment rue Ferdinand-Gonseth 8. Au vu de l'importance des travaux à réaliser, le premier crédit s'est révélé insuffisant. Au vote: accepté par 27 voix.
7. Voter un crédit additionnel de 50000 francs pour la rénovation de 3 appartements du bâtiment rue du Stand 1. Au vu de l'importance des travaux à réaliser, le premier crédit s'est révélé insuffisant. Au vote: accepté par 24 voix.
8. Discuter et accepter la dépense périodique de 30000 francs pour l'engagement d'un travailleur social en milieu scolaire par le SASC (Service d'action sociale de Courtelary). La modification du montant à 15000 francs est validée. Le projet présenté par Virginie Favre, directrice de l'Ecole et Isabelle Rochat, conseillère municipale. Au vote: accepté par 24 voix, 2 votes contre le point.
9. Informations du Conseil municipal. Sont remerciés chaleureusement Isabelle Rochat et Nicolas Wüthrich, conseillers municipaux non réélus aux élections du 29 novembre dernier. Election complémentaire pour le Conseil municipal le 7 mars 2021.
10. Divers et imprévus. Assemblée levée à 22h. | *cm*

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Noël en Erguël

Les paroisses réformées de l'Erguël ont concocté un programme de Noël à vivre depuis la maison:

- Le 23 décembre, il était une fois... un dernier conte de Maëlle Bader.
- Le 24 décembre, c'est *Cadeau!*. Les pasteurs Maëlle Bader et Laure Devaux Allisson proposent une célébration toute en douceur et chaleur pour la nuit de Noël. A découvrir le 24 décembre dès 17h sur www.referguel.ch. Le même soir à 23h, les pasteurs Matteo Silvestrini et Carolina Costa célébreront le culte de longue veille sur RTS 1.
- Le 25 décembre, vous pourrez découvrir en famille *L'étoile de Bethléem*, une célébration tout public. L'histoire de l'étoile de Bethléem conclut la séquence de Noël vécue par les enfants du cycle 1 des paroisses de Sonvilier, Saint-Imier, Villeret, Courtelary-Cormoret et Corgemont-Cortébert qui avait comme thème *La lumière des étoiles*.

Les textes des contes et célébrations peuvent vous être envoyés par la poste. Adressez-vous à Laure Devaux Allisson, 076 438 02 09.

| *Ida*

SOS Noël: à votre écoute



Vous avez envie de parler avec quelqu'un le jour de Noël? Vous souhaitez dire un petit bonjour, être écouté ou simplement partager quelque chose qui vous tient à cœur? Une ligne d'écoute sera spécialement ouverte pendant les jours de fête. Les pasteurs de l'Erguël vous répondent au 077 423 20 20 le 24 décembre de 16h à 22h le 25 décembre de 10h à 22h. | *Ida*

Quatrième dimanche

La célébration du 20 décembre propose de poser un regard protestant sur Marie. *Ave Maria*, par Richard Riesen, à découvrir sur www.referguel.ch. | *Ida*

LA PLUME DES PAROISSES RÉFORMÉES L'Avent

Pour le commun des mortels, le temps de l'Avent est simplement le temps avant Noël. Or l'Avent désigne en fait la venue de Jésus-Christ, le mot *Avent* étant dérivé du latin *advenire* (arriver). Ce mot désigne donc l'arrivée, la venue de Jésus-Christ dans le monde, c'est-à-dire sa naissance, et finalement, par catéchèse, un temps liturgique avant Noël. La couronne de l'Avent elle remonte au 19^e siècle, le pasteur luthérien Johann Hinrich Wichern (1808-1884) avait fondé la Mission intérieure d'Allemagne. Cette institution recueillait des enfants très pauvres dans une ferme et il s'occupait d'eux. Comme, pendant le temps de l'Avent, ils lui demandaient toujours quand Noël allait enfin arriver, il fabriqua en 1839 une roue en bois, avec vingt petites bougies rouges et quatre grandes bougies blanches pour les dimanches. Chaque matin, une bougie de plus était allumée et les enfants pouvaient compter combien il restait de jours jusqu'à Noël. Plus tard on n'a gardé que les grandes bougies, pour les 4 dimanches de l'Avent. L'Avent c'est donc la venue de Jésus dans le monde, et le temps de l'Avent une attente joyeuse et confiante de la venue de Jésus. Mais étant donné que Jésus est déjà venu dans le monde, alors je peux dire qu'aujourd'hui nous sommes dans le 2^e Avent, l'attente du retour de Jésus, la parousie. Dans la théologie chrétienne confessante, la seconde venue de Jésus est le retour glorieux de Jésus-Christ afin d'établir définitivement le Royaume de Dieu. A la demande des disciples pour connaître le jour, Jésus a répondu: «Veillez et priez; car vous ne savez quand ce temps viendra». Inutile de se perdre en conjectures, l'essentiel est de se confier en Dieu et son amour. | *richard riesen, pasteur*

LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS



BIBLIOTHÈQUE DE SONVILIER



Fermeture de l'administration

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale de La Ferrière sera fermée du mercredi 23 décembre à midi au vendredi 1^{er} janvier. Réouverture le lundi 4 janvier à 10h. Pour les inscriptions au chômage, veuillez prendre contact avec l'ORP du Jura bernois, rue du Quai 20, 2710 Tavannes, 031 636 17 00. Le personnel communal souhaite à toutes et tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année et une très belle année 2021. | *cm*

Changement d'horaire du lundi

Suite aux nouvelles restrictions imposées par le Conseil fédéral, nous vous informons que la bibliothèque sera ouverte le lundi de 17h à 19h et ce jusqu'à nouvel avis. Merci d'en prendre note.

Fermeture de fin d'année

La bibliothèque sera fermée du 24 décembre au 10 janvier. Réouverture le lundi 11 janvier. Pensez à renouveler votre abonnement pour 2021. Les tarifs en vigueur sont les suivants: adulte 22 francs, AVS 17 francs, enfant/étudiant gratuit. Nous vous souhaitons de belles Fêtes de fin d'année!

| vos bibliothécaires

Préavis: fermeture hivernale

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les vendredis 1^{er} janvier et 8 janvier prochains.

Première parution d'après les vacances: vendredi 15 janvier.

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 24 décembre au 8 janvier.

Toute l'équipe de l'Imprimerie Bechtel SA vous souhaite de belles fêtes de fin d'année!

Reclame



«De la patinoire d'Erguël à la Clientis ARENA»

La Clientis Caisse d'Epargne Courtelary édite un ouvrage richement illustré (plus de 150 photos) retraçant l'historique des travaux d'assainissement de la Clientis ARENA. Vous pouvez d'ores et déjà précommander ce livre au prix de CHF 50.-, et obtenir un bon d'échange à faire valoir dès sa sortie (début 2021). Une idée de cadeau originale pour les fêtes!

«De la patinoire d'Erguël à la Clientis ARENA», 316 x 206 mm, 136 pages

En précommande dans nos succursales. Le produit intégral de la vente sera versé à une institution de notre région.

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

cec.clientis.ch

Prix de souscription: CHF 50.-
Valable jusqu'au 31.01.2021



Action de Noël du Conseil municipal

Le Conseil municipal poursuit sur sa généreuse lancée. Après avoir distribué le 17 octobre dernier des bons en 20 Promos (monnaie locale) et des masques à la population, il a entrepris une action inédite à l'approche des Fêtes de Noël.



André Ducommun, conseiller municipal, et Karine Voumard, conseillère municipale, en charge de la distribution des cadeaux de la Municipalité

On s'en souvient, l'Exécutif de Tramelan, sous la haute orchestration d'André Ducommun, conseiller municipal en charge de la Sécurité publique, a offert à la population locale un bon d'une valeur de 20 francs en monnaie locale (20 promos) et 10 masques de protection offerts gratuitement par le canton de Berne à chaque habitant résidant dans la localité. Une grande journée de distribution a eu lieu le samedi 17 octobre à La Marelle. Les guichets communaux ont également été ouverts aux personnes empêchées

de s'y rendre jusqu'à la fin du mois d'octobre. Bilan de l'exercice: presque ¾ de la population a profité de cette manne, ce qui a agréablement surpris André Ducommun: «Nous sommes très satisfaits d'avoir pu mettre en œuvre la motion de Thierry Gagnebin concernant la distribution de 20 Promos. Cette intervention avait été acceptée au Conseil général le 14 septembre dernier. Sur les 92000 francs que la Municipalité a consenti à dépenser dans cette action, il reste encore un solde de 28000 francs.»

Nouveau geste solidaire

La deuxième vague de coronavirus s'étant invitée dans l'intervalle, elle a poussé le Conseil municipal à s'interroger sur la manière d'utiliser le solde des 20 Promos. «Le souci de soutenir le commerce local, affecté par la pandémie, et les habitants les plus précarisés et vulnérables nous a guidés», explique Karine Voumard, conseillère municipale en charge de l'Action sociale. «Nous avions à cœur de distribuer le solde de ce montant de 28000 francs au personnel des

homes, au personnel médical de la localité, aux résidents des homes ainsi qu'aux personnes au bénéfice de prestations complémentaires», complète l'élue qui coordonne la seconde démarche de distribution.

Pour les personnes précarisées et vulnérables

Ainsi le Conseil municipal a-t-il fait parvenir cette semaine plusieurs surprises, à savoir un biscôme et 20 francs de 20 Promos au personnel des deux homes de la localité, aux employés du Service de Soins

et Maintien à Domicile de Tramelan, au personnel du Centre médical et des cabinets médicaux privés ainsi qu'aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les résidents des deux homes ont reçu quant à eux un biscôme chacun. Un montant en francs sera finalement versé aux personnes à l'AVS ayant droit aux prestations complémentaires.

Le Conseil municipal facteur

Les membres du Conseil municipal ont fait la tournée des officines choisies entre le 16 et le 18 décembre, afin de remettre les cadeaux aux bénéficiaires, en respectant les prescriptions sanitaires en vigueur. C'est la première fois qu'une telle action est menée de la part des autorités exécutives, fortement émuës par la virulence de cette deuxième vague de coronavirus. | cm

Horaires

Décembre 2020
et janvier 2021

Les bureaux de l'administration (Promenade 3 et Grand-Rue 106) seront ouverts durant la semaine du 21 décembre, tous les jours selon les horaires habituels. Ils fermeront le jeudi 24 décembre à midi jusqu'au jeudi 7 janvier. Les mesures de restrictions d'accès aux bâtiments de l'administration resteront en vigueur au moins jusqu'au vendredi 22 janvier (ouverture au public le jeudi uniquement; les autres jours, contacts par téléphone, courriels ou sur rendez-vous). Quant à la déchetterie, elle sera fermée le lundi 28 décembre et le mercredi 30 décembre. Réouverture prévue le lundi 4 janvier de 10h à 12h et dès 13h jusqu'à 18h. Dès 2021, la déchetterie sera ouverte le lundi et le mercredi de 13h à 18h. | cm

Une bonne nouvelle

En ces temps difficiles, Pro Senectute Arc jurassien est très heureux de pouvoir apporter une bonne nouvelle à nos très nombreuses et nombreux gymnastes qui suivent régulièrement nos cours de gymnastique *Ça bouge à la maison* depuis leur salon: nous avons trouvé des solutions pour créer de nouveaux cours, toujours animés par Fanny et Lucas, et les diffuser sur toute l'année 2021!

Une nouveauté et une excellente idée de cadeau de Noël à se faire ou à suggérer à ses proches

Nos gymnastes devront s'équiper d'un matériel tout simple, mais indispensable pour suivre les cours: un ballon et une bande élastique. Vous pouvez passer commande auprès de Pro Senectute Arc jurassien, soit par mail prosenectutedelemon@ne.ch, soit sur notre site Internet, soit par téléphone au 032 886 83 20. L'équipement coûte 20 fr. tout compris, mais nous le proposons aussi au prix de soutien de 40 fr. à celles et ceux qui souhaitent soutenir ça bouge à la maison.

La crise sanitaire n'est hélas de loin pas encore terminée et cette prolongation était un défi important à relever pour nous: nous sommes fiers d'avoir trouvé les moyens de diffuser de nouveaux cours durant toute l'année 2021! Autre nouveauté: les cours seront toujours diffusés partout en Suisse romande, mais ils ont été traduits en dialecte pour les gymnastes de la région Bienne/Seeland et des régions allemandes des cantons romands, et même peut-être pour les Zurichois!

Les cours de 45 minutes seront diffusés, jusqu'à fin 2021, chaque jour du lundi au samedi, mais seulement une fois par jour à 10h du matin.

| pro senectute

Mathieu Chaignat vice-maire

Il succèdera le 1^{er} janvier à Carine Bassin, PS, qui a endossé la fonction durant cette année pandémique. L'Exécutif tramelot a respecté un tournus qui permet à chaque parti représenté au sein de l'Exécutif d'assumer la tâche.

Un politicien averti

Mathieu Chaignat est un homme politique bien connu dans la localité, tout comme dans la région. Il a été actif au Conseil municipal de Tramelan entre 2003 et 2013 alors que Milly Bregnard était encore maire. Il a démissionné en 2013 pour laisser son siège à Orlando Loureiro. Durant la 17^e législature, entre 2015 et 2018, Mathieu Chaignat a poursuivi son activité politique au Conseil général. A Tramelan, son cœur bat pour le Groupe Débat. A l'échelon régional, il est également élu Verts au Conseil du Jura bernois depuis 2014.



Quel rôle pour le vice-maire ?

La fonction de vice-maire est avant tout une fonction de suppléance en cas d'absence momentanée du chef de la commune. Il est là pour assurer l'intérim et que l'institution politique puisse continuer à fonctionner normalement. Il peut être appelé à remplacer le maire pour représenter la commune. Mathieu Chaignat qui a déjà assumé la fonction à trois reprises, en 2004, 2008 et 2011, entend surtout continuer à travailler sur les grands dossiers stratégiques des services tech-

niques (smart-meeting et libéralisation du marché de l'électricité, rénovation de la rue des Prés, traitement des micropolluants impliquant un regroupement des stations d'épuration à Loveresse, application du Plan général d'alimentation en eau potable).

Un tournus bien rôdé

L'accession à la vice-mairie relève d'une procédure bien huilée, dans cette région au savoir-faire mécanique et horloger reconnu. La répartition au sein du Conseil municipal se fait durant la législature selon un tournus dicté par les forces politiques en présence qui ne tient pas compte des résultats électoraux à la proportionnelle. Chaque parti obtient durant une année la vice-mairie. Ainsi, l'UDC l'a-t-il occupée durant la première année de la législature, le PS durant la deuxième, le Groupe Débat la troisième et le PLR la quatrième et dernière année. Pierre Sommer a été vice-maire en 2019 et Carine Bassin en 2020. La vice-mairie est avant tout une fonction honorifique qui prend toute sa dimension lorsque le maire est en incapacité d'exercer. | cm

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



Le livre Si Tramelan nous était conté vient de paraître aux éditions Alphil. Il regroupe une centaine d'images anciennes de Tramelan entre la fin du 19^e siècle et les années 60. Nous vous en offrons une cette semaine: 1901, Alfred-Auguste Vuilleumier, garde forestier communal, et sa famille devant leur ferme au Saucy.

Mémoires d'Ici, Fonds Alain Droz

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Quelle nouvelle vie pour le pavillon de Nods ?

Le pavillon éphémère installé par le Parc Chasseral en décembre 2019 sur les hauts du village de Nods a été récemment démonté, conformément à l'aspect temporaire de son installation. Construit entièrement en bois de la région, ce pavillon a été mis à la disposition des habitants et des visiteurs pour une période-test d'un peu moins d'un an.



Photo: Parc Chasseral – BFH

Après une période de test, le pavillon reste dans l'attente de son installation sur un emplacement définitif. Les autorités régionales étudient plusieurs options pour trouver le meilleur emplacement à ce pavillon original, offrant en même temps un espace couvert de pique-nique, un lieu d'information sur les zones de stationnement, de rendez-vous ou d'abri pour se préparer à une activité sportive ou touristique.

Plusieurs idées sont actuelles posées dès le printemps prochain. Une fois l'emplacement choisi, les démarches nécessaires seront effectuées auprès des services compétents pour autoriser l'installation définitive du pavillon.

De son côté, le Parc régional Chasseral poursuit ses réflexions sur l'utilisation de telles installations. Avec ce pavillon témoin, l'idée est d'interroger de manière très ouverte les habitants du Parc et ses visiteurs sur les possibilités de développement de ce type de mobilier urbain (ou rural, en l'occurrence) dans l'ensemble

de la région. De tels pavillons pourraient effectivement, à moyen terme, devenir un élément identificateur de notre paysage dans et aux abords des localités composant le territoire du Parc Chasseral.

Les étudiants ont planché!

Ce pavillon a été imaginé par les étudiants du Master *Bois / Holz* du pôle architecture de la HES de Berne. Lors de ce cours semestriel, ils ont travaillé sur différents modules multifonctionnels de mobilier urbain, dont trois ont été présentés aux habitants de Nods fin 2019 dans le cadre du projet *Habiter Nods*. Le pavillon sélectionné, issu du vote des habitants, a été entièrement construit avec du bois local, en partenariat avec la scierie Rossel de Lamboing. Deux artisans de Nods, le charpentier Jörg Bühler, de l'entreprise Botteron Menuiserie et Bühler Charpente, et le maçon Philippe Stauffer ont participé au projet.

| parc naturel régional chasseral

Restauration de murs en pierres sèches

En cette fin d'automne, le Parc Chasseral et la Commune de Val-de-Ruz ont bouclé la première phase de leur projet de restauration de murs en pierres sèches sur la Montagne de Cernier. Avec au final 1300 mètres de murs restaurés en sept saisons, le bilan de cette première phase d'activités est positif.

Saison après saison, pierre après pierre, les muretiers professionnels ont reconstruit très exactement 1291 mètres linéaires de murs en pierres sèches, sur quatre secteurs, entre 2014 et 2020. Un travail de longue haleine et de patience, puisqu'il faut grosso modo une journée pour ériger un mètre de mur. La plupart des restaurations ont été effectuées sur les restes d'anciens murs, le long du chemin des Pionniers. Quelques tracés ont dû être adaptés pour conserver certains arbres emblématiques.

Les chantiers ont été confiés à des muretiers formés dans le cadre des cours de la Fédération des maçons en pierre sèche, avec le double avantage de garantir la qualité de construction et de pérenniser la présence de professionnels à l'échelle locale. Ce projet n'aurait pas pu avoir lieu sans l'engagement des propriétaires de terrains ainsi que la participation active de 160 volontaires de tous horizons.

Le projet prévoyait en effet l'intégration d'équipes non professionnelles aux côtés des muretiers. Dès la première année, plusieurs groupes de requérants et de personnes en situation de handicap ont pu être intégrés sur les chantiers. Des jeunes en formation, des classes d'écoles et des chômeurs de longue durée ont contribué aux interventions lors de la deuxième saison.

Des chantiers nature, avec des groupes de bénévoles, ont entouré le travail réalisé sur les murs, avec des entretiens de chemins pédestres ou de pâturages boisés après des coupes d'arbres et arbustes, par exemple. Au total, ce sont 395 volontaires qui ont participé à ce projet sur un total de 826 jours de travail.

Plusieurs secteurs de voies historiques dans les hauteurs de Val-de-Ruz et autour du chemin des Pionniers (Chasseral – Vue-des-Alpes) sont étudiés actuellement afin de lancer un second programme de revalorisation.

| parc naturel régional chasseral

Soutien massif au Parc

Le Parc naturel régional Chasseral s'agrandit au sud et à l'ouest avec l'adhésion, des communes d'Evilard-Macolin et Twann-Tüscherz, et par le renouvellement de l'adhésion de la commune de Val-de-Ruz, qui passait légalement par l'extension à l'entier de son territoire communal

Les communes bilingues d'Evilard-Macolin (92 % de oui) et germanophone de Twann-Tüscherz (78 % de oui) ont décidé ce dernier dimanche en votation populaire d'adhérer au Parc régional Chasseral pour la période 2022-2031. Leur arrivée dans le Parc rend celui-ci de facto bilingue.

La commune de Val-de-Ruz a de son côté validé à l'unanimité lundi soir en Conseil général le renouvellement de l'adhésion, qui passait légalement par une extension à toute la commune (seules 5 des 15 localités d'avant fusion étaient membres jusqu'ici). La commune nouvellement fusionnée de Neuchâtel doit prochainement décider de son adhésion pour les parties forestières de ses localités. Le vote interviendra dans les prochains mois. Enges doit voter ce mercredi soir au Conseil général, Orvin et Sonceboz-Sombeval seront quant à elles les deux dernières communes déjà membres qui doivent encore voter. Elles le feront, covid oblige, par un scrutin par les urnes en janvier prochain.

Le Parc Chasseral remercie d'ores et déjà les habitants



Plateau de Diesse @Vincent Bourrut

et les élus pour la confiance témoignée, qui «récompense un travail sérieux mené depuis 20 ans en partenariat avec les communes, les institutions et les habitants de la région», analyse Fabien Vogelsperger, directeur du Parc régional. «La hauteur du soutien – 13 communes ont voté oui à l'unanimité, toutes les autres avec une

écrasante majorité – corrobore le sondage et la consultation menés cet automne sur la Charte 2022-2031, qui dévoilaient un très large appui régional aux projets menés par le Parc.»

A l'issue du vote des quatre dernières communes, une cérémonie officielle sera organisée pour la signature par les com-

munes adhérentes du Contrat de Parc (pour autant que la situation sanitaire le permette), avant la remise de ce document et de la Charte 2022-2031 à la Confédération. La nouvelle Charte entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022, sous réserve de validation par l'OFEV.

| parc naturel régional chasseral

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil

Agence de communication

Logo / Graphisme
Site internet

Campagne publicitaire
Création de stand

Multimédia
www.clin-d-oeil.net

Ayez du cœur. Aidez-nous à aider.

La Fondation Suisse de Cardiologie encourage la recherche, conseille les patientes et patients et motive pour la prévention par la vie saine.

Merci cordialement pour votre soutien.
Numéro de compte pour les dons : 10-65-0
www.swissheart.ch

Fondation Suisse de Cardiologie

AGENDA

SAMEDI 19 DÉCEMBRE

– Distribution de soupe aux pois par l'AMCP, sous le couvert du centre communal, Péry, dès 11h30.

Retrouvez le journal de la semaine dernière en ligne

bechtel-imprimerie.ch

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 18 au 23 décembre: Pharmacie Amavita, 032 941 21 94
Samedi: 13h30-16h, 19h 15-19h45
Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h 15-19h45

TRAMELAN
Du 18 au 23 décembre: Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry
Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55
En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÉBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500
Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN
rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER
rue du Marché 1
Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT
gare
Décembre: –

LA FERRIÈRE
commune
Décembre: –

FRINVILLIER
Décembre: –

ORVIN
centre du village
Décembre: –
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE
ancienne école primaire
Décembre: –

ROMONT entrée du village
Décembre: –

SONCEBOZ-SOMBEVAL
commune
Décembre: –

VAUFFELIN place du village
Décembre: –

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT
école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY collège
Fermée: du jeudi 24 décembre au vendredi 8 janvier
Lundi: 15h-17h30
Mardi: 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30
Vendredi: 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER
rue du Marché 6

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages
032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER collège
Fermée: du 24 décembre au 10 janvier
Lundi: 17h-19h
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE collège
Mardi: 15h 15-17h 15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET
rue principale 20
Fermée: du 23 décembre au 4 janvier
Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h 15-19h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21
PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: atelier 10h-18h (dernière entrée à 17h), parcours avec visite guidée fermée jusqu'à nouvel avis

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9h30-18h

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT
halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h 15-9h10
Gym Seniors: mercredi 9h 15-10h10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.
079 735 33 74

ORVIN halle
Lundi: 16h30

PÉRY-LA HEUTTE
halle de Péry
Lundi: 14h 15
Leçons ouvertes à tout le monde

PLAGNE centre communal
Lundi: 19h45 (sauf vacances scolaires)

SONCEBOZ
halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20h 15-21h 15
60 francs/an
Etudiantes 30 francs/an
ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER
rue du Marché 6

Mercredi et vendredi: 15h-18h

Maria Concetta Houriet
Renseignements: 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludothèque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN
chemin des Lovières 13

1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h

032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation 079 797 33 53
e.m.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
Réservation recommandée

MUSÉE DE SAINT-IMIER
Jusqu'en 2021, l'exposition permanente du Musée de Saint-Imier sera fermée afin d'effectuer des travaux de rénovation et d'agrandissement.
032 941 14 54
musee@saint-imier.ch
www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS
ORVIN au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlehot@bluewin.ch

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Fermée: du 24 décembre au 8 janvier
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Fermée: du 23 décembre au 4 janvier
Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Fermée: du 24 décembre au 6 janvier
Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
Vieille-Route 1, 2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 944 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Fermée: du 24 décembre au 6 janvier
Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h
Rue du Collège 3, 2607 Cortébert
032 489 10 67
Fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Fermée: du 24 décembre au 8 janvier
Lundi-jeudi: 8h-12h
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone
Grand-Rue 58
2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Fermée: du 24 décembre au 1^{er} janvier
Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi: 16h-18h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Fermée: du 24 décembre au 8 janvier
Lundi: 16h-18h (permanence maire: 19h)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
La Charrière 6, 2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80, fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Fermée: du 24 décembre au 8 janvier
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
Grand-Rue 54, 2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
Rue du Collège 5
2616 Renan
032 962 65 00
Fax: 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Fermée: du 24 décembre au 8 janvier
Mardi: 16h-18h
Jeudi: 10h-12h
Route Principale 1
2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Fermée: du 24 décembre au 1^{er} janvier
Lundi-mercredi: 8h-11h45, 14h-17h
Jeudi: 14h-18h
Vendredi: 8h-11h45, 14h-16h
Rue Agassiz 4
2610 Saint-Imier, CP 301
032 942 44 24
Fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Fermée: du 23 décembre au 8 janvier
Lundi: 9h30-11h30
Mardi et jeudi: 15h-17h
Haut du Village 8, 2536 Plagne
032 358 20 25
Fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Fermée: du 21 décembre au 1^{er} janvier
Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00
Fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER
HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Mardi et mercredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi, mardi, mercredi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30

Place du Collège 1, 2615 Sonvilier
032 941 11 20
Fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »: 032 940 14 86
– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »: 032 961 15 49

TRAMELAN
Fermée: du 25 décembre au 7 janvier
Lu-ma: 9h-11h45, 14h-16h45
Mercredi: 14h-16h45
Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99
Fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Fermée: du 21 décembre au 3 janvier
Lundi-vendredi: 9h-12h
Rue Principale 24, 2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Réclame

POMPES FUNÉBRES
NIGGLI
Jour et nuit
Chambres mortuaires et salle de cérémonie
Saint-Imier • 032 941 27 55
www.pf-niggli.ch

bechtel-imprimerie.ch

NE JETEZ PAS VOS MACHINES ET APPAREILS !

Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge gratuite
à votre domicile les mercredis entre 17h et 18h

077 453 19 57 vio@bluewin.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

Mise en pages
Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

Délais de remise des publications
Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12h
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

Tarif des annonces
Sur demande
ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Les animations école ont remporté un énorme succès

Entre juin et fin octobre, près de 1400 élèves de 76 classes ont participé aux animations école du Parc Chasseral. Fortement sollicité par les enseignants de la région durant cette année marquée par le covid-19, le Parc a tout fait pour permettre aux classes de la 1^{re} à la 11^e année HarmoS de partir en course d'école dans la nature.



Dans l'animation Des arbres pleins de vie, les élèves recherchent et observent les petites bêtes dans les cavités des vieux arbres et dans le bois mort. Photo: © Joyaux à partager

Les sorties organisées par le Parc Chasseral pour les écoles ont connu un joli succès en 2020. Au total, ce sont 1376 élèves de 76 classes qui y ont participé, dont

9 classes germanophones, soit 25 classes de plus que la moyenne des 5 dernières années (55). En cette année particulière, le Parc Chasseral a adapté ses

animations pour les classes d'écoles dans le respect des mesures sanitaires, notamment en partant à pied depuis le bâtiment scolaire afin d'éviter les trajets en transports publics.

Les animateurs pédagogiques du Parc se sont déplacés jusqu'aux écoles, avant de partir sur les chemins à proximité.

Le nouveau thème *Des arbres pleins de vie*, proposé aux classes de 1 à 8H dès ce printemps, a rencontré un franc succès: 23 classes sont parties sur la piste des habitants des vieux arbres. Lors d'une enquête *Meurtre et mystère*, les élèves ont découvert quelques espèces clés de manière ludique, comme une chauve-souris qui s'abrite sous l'écorce et un coléoptère qui passe une première partie de sa vie dans les cavités des vieux arbres.

Certaines écoles ont organisé toute une série d'activités avec le Parc lors des dernières semaines de l'année scolaire, à l'instar de l'école secondaire de Saint-Imier et l'école primaire et enfantine d'Évilard, dont la totalité des classes a participé à une activité du Parc Chasseral à la fin juin. Certaines classes ont découvert de manière ludique l'impact d'une construction sur le paysage lors de l'animation *Joue ton rôle, citoyen!*, d'autres ont

découvert la biodiversité de la région et construit et posé des hôtels à insectes.

En 2021, les adaptations liées aux mesures sanitaires seront maintenues afin de pouvoir

proposer des sorties dans la nature en toute sécurité aux classes de la région et alentours.

| parc naturel régional chasseral



Les élèves découvrent l'importance des insectes puis construisent des hôtels à insectes afin de leur proposer un habitat durant l'animation La biodiversité et moi. Photo: © Joyaux à partager

JURA BERNOIS TOURISME

La saison d'hiver est officiellement lancée

La saison hivernale s'installe dans le Jura bernois. Les stations de ski alpin et de fond ont aménagé leurs pistes et se réjouissent d'accueillir les adeptes de ski. Les parcours raquettes et les sentiers de randonnées hivernales sont en cours de balisage.

Cette année à nouveau, les prestataires touristiques du Jura bernois proposent des activités hivernales originales: chasse au trésor et fondue au chocolat Torino à Mont-Crosin, sortie avec des chiens de traîneaux aux Reussilles, tours en raquettes guidés, trekking avec des lamas à Lamboing, ski joëring... et bien plus!

Le secteur de l'hébergement aussi se prépare à accueillir les touristes et a mis en place, en collaboration avec Jura bernois Tourisme, des offres spéciales

qui combinent nuitées et activités de loisirs ou repas. L'on trouvera par exemple une offre qui propose deux nuitées en chambre double avec fondue et apéritif composés de produits du terroir à déguster dans une serre de jardin ou deux nuitées dans un studio des Prés d'Abel avec tour en poney et découverte d'une ferme.

Toutes ces prestations, ainsi que le bulletin d'enneigement, se trouvent sur notre site internet www.jurabernois.ch, actualisé en fonction de la situation sanitaire et de la météo. La saison d'hiver est donc officiellement lancée dans le Jura bernois!

Jura bernois Tourisme à Moutier se tient à disposition pour de plus amples informations au numéro 032 494 53 43 ou par courriel à info@jurabernois.ch. | jurabernois.tourisme

CROIX-ROUGE SUISSE

Une résonance toute particulière !

Dans le cadre de l'action *2x Noël*, la population est appelée à confectionner des colis contenant des biens de première nécessité pour les personnes en situation de précarité en Suisse. Du 24 décembre 2020 au 11 janvier 2021, la Poste acheminera gratuitement les paquets.

En cette année marquée par la pandémie du coronavirus, la 24^e édition de l'action *2x Noël* prend une résonance toute particulière. La pauvreté, souvent cachée, est devenue visible même en Suisse. Les personnes et les familles précarisées, touchées de plein fouet, doivent encore réduire un budget déjà serré. L'action *2x Noël* est une action concrète et ponctuelle, qui a pour but de soulager le quotidien des personnes touchées par la pauvreté en offrant des biens de première nécessité. Elle est organisée conjointement par la Croix-Rouge suisse (CRS), la SSR, la Poste Suisse et Coop.

Colis postal

La confection d'un colis est une action simple à réaliser, qui permet à chacune et chacun de se montrer solidaire et de contribuer selon ses possibilités. Les produits les plus demandés sont la farine, le sucre, la confiture, le miel, le cacao, les produits secs tels que lentilles, soupes en sachet, le sel, la mayonnaise et la moutarde, le chocolat, le thé et les produits d'hygiène.

Il est également possible d'acheter dans un grand magasin Coop l'un des 8000 colis au contenu prédéfini d'un montant de 20 francs, ou en ligne sur coop.ch un colis d'une valeur de 20, 50 ou 100 francs, que Coop livrera directement à la CRS.

Du 24 décembre au 11 janvier, la Poste Suisse achemine gratuitement les colis confectionnés et déposés au bureau de poste ou prélevés par un agent de la Poste via le service pick@home. La CRS triera les denrées dans son centre logistique de Wabern (BE) et les redistribuera aux associations cantonales de la Croix-Rouge selon leurs besoins. Ces dernières, bien implantées dans

les cantons et en prise directe avec les personnes en situation de détresse, leur donneront ces biens de première nécessité afin de soulager ponctuellement leur budget.

Colis en ligne

Les colis en ligne peuvent être offerts en tout temps sur le site www.2xnoel.ch. L'argent récolté constitue une aide précieuse pour les populations touchées par la faim et la pauvreté en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Moldavie et au Kirghizistan. Ces dons permettent d'acheter sur place nourriture,

bois de chauffage ou autres biens de première nécessité. Ils soulagent le quotidien de familles monoparentales ou de personnes seules âgées ou malades, qui vivent dans un dénuement extrême.

Une grande solidarité

L'année passée, près de 60 000 colis postaux contenant des biens de première nécessité et 1772 colis virtuels pour une valeur de 224 000 francs ont été récoltés. Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui s'engagent pour cette action et qui offrent un

peu de leur temps et de leurs biens pour l'action *2x Noël*.

Le 5 janvier, nous appelons la population et les personnalités du monde politique, culturel et sportif ainsi que les ambassadrices et ambassadeurs de la Croix-Rouge à se mobiliser pour montrer leur solidarité. Tous ensemble nous ferons un colis postal ou offrirons un colis en ligne. Nous diffuserons une photo ou une vidéo de notre action avec le #2xNoel le 5 janvier pour encourager un maximum de personnes à faire de même.

| crs

DIVERSTISSEMENT

Sudoku N° 1018

moyen

	1	4		7	8	3	
6			1	2			5
				1	5		4
	3		6	4	7		5
	7		9	8			
8				3	6		2
		3	2	5		8	9

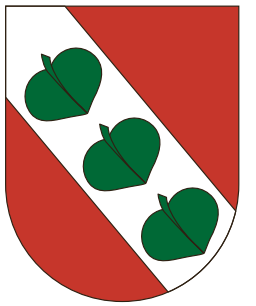


Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

District



SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS
D'ERGUËL

Publication des modifications du règlement d'organisation

Lors de sa séance du 9 décembre 2020, l'assemblée des délégués des sapeurs-pompiers d'Erguël a adopté les modifications du règlement d'organisation des sapeurs-pompiers. Ces modifications entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Les modifications concernent l'article 11, ainsi que les annexes 2, 4, 5 et 6

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du conseil des sapeurs-pompiers dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture de l'arrondissement du Jura bernois à Courtelary.

Les présentes modifications peuvent être consultées aux bureaux communaux des communes membres du syndicat.

*Le Conseil
des sapeurs-pompiers d'Erguël*

Corgémont



Avis de construction

Maître d'ouvrage: AIC Architecture et ImmoConcept Sàrl, Werner Harnisch, Grand'rue 12, 2606 Corgémont.

Propriétaire foncier: idem.

Auteur du projet: idem.

Projet: construction d'une maison familiale de deux appartements avec un carport, un garage et une pompe à chaleur (PAC), sur parcelle N° 125 au lieu-dit «chemin des Blés» (zone de construction H2).

Protection des eaux: raccordement à la canalisation communale et à la step.

Dérogation: art. 212 al. 1 – distance aux limites.

Dimensions: selon plans déposés.

Genre de construction: béton, maçonnerie, toit plat végétalisé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 janvier 2021, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 18 décembre 2020

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maîtres d'ouvrage: Stéphanie et Alexandre Grélat, chemin des Blés 3, 2606 Corgémont.

Propriétaires fonciers: idem.

Auteur du projet: AIC Architecture et ImmoConcept Sàrl, Werner Harnisch, Grand'rue 12, 2606 Corgémont.

Projet: pose d'un garage double préfabriqué sur parcelle N° 1124 au lieu-dit «chemin des Blés», immeuble N° 3, (zone de construction H2).

Protection des eaux: raccordement à la canalisation communale et à la step.

Dérogation: art. 212 al. 1 – distance aux limites.

Dimensions: selon plans déposés.

Genre de construction: béton avec crépi extérieur blanc.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 janvier 2021, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 18 décembre 2020

Le Secrétariat municipal

Cortébert



Procès-verbal de l'assemblée municipale du 14 décembre 2020

Conformément à l'article 67 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 14 décembre dernier est affiché au panneau d'affichage officiel et à disposition 30 jours dès la présente publication au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture du guichet.

Durant ce délai, une opposition contre celui-ci peut être formée par écrit auprès du Conseil municipal.

Cortébert, le 18 décembre 2020

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérants: Ursula et René Fehlmann, Cour d'Agibert 12, 2607 Cortébert.

Emplacement: parcelle N° 55, au lieu-dit: «Cour d'Agibert 12», commune de Cortébert.

Projet: rénovation des façades et reconstruction du four à pain, remplacement de 6 fenêtres au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage côté sud.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre.

Recensement architectural: ensemble bâti A, objet C, digne de protection, sous contrats de classement depuis les 10 avril 2004 et 9 août 2012.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Cortébert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 11 décembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Courtelary



Approbation

Règlement communal relatif à l'introduction des bons de garde.

Règlement d'organisation de la crèche municipale.

Modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois relative au transfert des tâches à l'association Jura bernois.Bienne.

Abrogation du règlement d'assurance de groupe en faveur du personnel de la commune de Courtelary.

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance sur les communes (OCo), les nouveaux règlements, la modification et l'abrogation d'un règlement susmentionnés ont été adoptés par l'assemblée municipale du 29 septembre 2020.

Ils n'ont fait l'objet d'aucun recours durant le délai légal. Par conséquent, leur entrée en vigueur a été fixée comme suit:

– Règlement communal relatif à l'introduction des bons de garde, au 1^{er} août 2020.

– Règlement d'organisation de la crèche municipale, au 1^{er} août 2020.

– Modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois relative au transfert des tâches à l'association Jura bernois.Bienne, après son approbation par l'autorité cantonale compétente.

– Abrogation du règlement d'assurance de groupe en faveur du personnel de la commune de Courtelary, au 1^{er} novembre 2020.

Les dispositions susmentionnées peuvent être consultées au secrétariat communal selon les heures d'ouvertures.

Courtelary, le 18 décembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Artigroup Sàrl, Grand-Rue 81, 2608 Courtelary.

Auteur du projet: idem que le requérant.

Propriétaire foncier: idem que requérant.

Projet de construction: remplacement des tuiles de la toiture, rafraîchissement des façades et remplacement des contrevents du bâtiment sise à Grand-Rue 42 sur parcelle N° 75, zone HA – PAL 1, digne de conservation - objet C.

Dimension: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 11 décembre 2020

Le Secrétariat municipal

COMMUNE BOURGEOISE DE COURTELARY

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Conformément à l'article 63 du règlement d'organisation de la commune bourgeoise de Courtelary, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2020 est déposé publiquement durant 20 jours, soit jusqu'au 2 janvier 2021, au secrétariat bourgeoise.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du conseil de bourgeoisie.

Courtelary, le 12 décembre 2020

Le Conseil de bourgeoisie

Orvin



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérants: Anita et Robert Stettler, Hauptstrasse 11, 2557 Studen.

Emplacement: parcelle N° 1662, au lieu-dit: «Pré du Scé 126», commune d'Orvin.

Projet: adaptation d'une clôture existante de protection du gibier après des dommages causés par une tempête.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 décembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Péry-La Heutte



Avis de construction

Requérant: Jakob Häfliger, Place Ami-Girard 2, 2616 Renan.

Propriétaire foncier: Jakob Häfliger, Place Ami-Girard 2, 2616 Renan.

Projet de construction: aménagement de 2 nouveaux appartements. Agrandissement de 3 fenêtres et d'un velux. Rue de La Reuchenette 3, 2603 Péry, parcelle N° 285, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: aménagement de 2 nouveaux appartements de 2 pièces au rez dans l'actuelle salle à manger du restaurant. Agrandissement de 2 portes-fenêtres au sud, 1 fenêtre au nord en pvc de couleur blanche avec verres triples vitrages et un velux au nord.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 17 janvier 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 18 décembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Caroline et Max Pisanello, rue de La Reuchenette 14, 2603 Péry.

Propriétaires fonciers: Caroline et Max Pisanello, rue de La Reuchenette 14, 2603 Péry.

Projet de construction: changement des fenêtres, réfection toiture et façades. Rue de La Reuchenette 14, 2603 Péry, parcelle N° 282, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: changement des fenêtres en bois de couleur brune par des fenêtres en PVC de couleur blanche. Réfection des façades. Socle de couleur gris no Sikkens FAR GO.05.55 et façades de couleur blanc cassé no Sikkens FAR GO.03.86. Isolation et réfection de la toiture avec des tuiles de couleur anthracite.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 17 janvier 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 18 décembre 2020

Le Conseil municipal

Nous
produisons
tous genres
d'imprimés.

imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18

info@bechtel-imprimerie.ch

www.bechtel-imprimerie.ch

Péry-La Heutte

(suite)



loyer pour une période initiale de 15 ans pour le transfert des archives communales.

– Le règlement relatif au fonds communal (FS) pour le chauffage à distance.

Conformément aux art. 33, 42 al. 1 let. a, et 43 let. b, du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, le référendum facultatif peut être demandé par la signature de 4 % des ayants droit au vote dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au 16 janvier 2021 auprès du Conseil municipal de Saint-Imier, 2610 Saint-Imier.

Cette décision peut également être attaquée par le biais d'un recours en matière communale dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au 16 janvier 2021. Le recours doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Saint-Imier, le 18 décembre 2020

Le Conseil municipal

Permis de construire 20-86

Requérant / Maître d'ouvrage: Fabrice Pierre, Les Savagnières 103, 2610 Les Pontins.

Auteur du projet: Lauriane Noir, rue de la Sauge 12, 2042 Valangin.

Adresse du projet: BF 2015, Les Savagnières 103, 2610 Les Pontins.

Description du projet: construction d'une cabane de jardin accolée au bâtiment principal.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: PQ Les Savagnières.

Dérogation: 2.2 annexe III RAC (hauteur petite construction).

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 18 décembre 2020 au 18 janvier 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 18 décembre 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 20-83

Requérant / Maître d'ouvrage: Jean-Jakob Nikles, sur le Pont 5a, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 2064, sur le Pont 5a, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction d'un local d'entreposage en limite nord de propriété.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M2 C3c.

Dérogation: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 11 décembre 2020 au 11 janvier 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 11 décembre 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 20-82

Requérant / Maître d'ouvrage: Sandro Nardella, rue Paul-Charmillot 44, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 412, route de Mont-Soleil 1 e, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction de deux places de stationnement.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.

Dérogation: art. 80 LR.

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 11 décembre 2020 au 11 janvier 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 11 décembre 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Sauge



Tarifs d'utilisation des salles et équipements communaux - entrée en vigueur

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le conseil municipal de Sauge a accepté les tarifs d'utilisation des salles et équipements communaux. Ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Ils peuvent être consultés au secrétariat municipal pendant les heures d'ouverture du guichet ou sur rendez-vous au 079 411 15 87.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre un acte législatif communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

*Au nom de la Commune municipale
de Sauge
Le Secrétariat municipal*

Avis de construction

Requérants: Marianne et Kurt Bangerter, route de Plagne 32, 2537 Vauffelin.

Auteur du projet: Oberli + Vogt Haustechnik Sàrl, Sonnenrain 9, 2544 Bettlach.

Propriétaires fonciers: Marianne et Kurt Bangerter, route de Plagne 32, 2537 Vauffelin.

Projet: pose d'une pompe à chaleur air-eau au lieu-dit «route de Plagne 32» sis sur parcelle N° 367 du ban de Vauffelin, hors zone.

Dérogation: art. 24 ss LAT.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 15 décembre 2020

Le Conseil municipal

Sonceboz-Sombeval



Votation municipale du 24 janvier 2021

Conformément à l'art. 4 du Règlement d'organisation, les citoyennes et citoyens de Sonceboz-Sombeval ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à se prononcer, par les urnes, le

**dimanche 24 janvier 2021 de 10h à 12h
au local de vote
de l'administration communale
sur les objets suivants:**

- Comptes municipaux de l'exercice 2019
 - Acceptez-vous l'attribution de 900 000 francs au financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité communale ?
 - Acceptez-vous les comptes de l'exercice 2019 ?
- Budget municipal 2021 avec quotité et taxes
 - Acceptez-vous la quotité d'impôt communal inchangée à 1.82 ?
 - Acceptez-vous la quotité de la taxe immobilière inchangée à 1.10 % de la valeur officielle ?
 - Acceptez-vous le budget municipal 2021 ?
- Acceptez-vous le renouvellement du contrat liant la commune au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à 2031 ?
- Acceptez-vous la modification des articles 2 alinéa 3, 15 lettre e, ainsi que 23 alinéa 4 du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois ?
- Acceptez-vous un crédit d'engagement de 220 000 francs pour l'acquisition d'un véhicule pour le service de la voirie ?
- Acceptez-vous un crédit d'engagement de 270 000 francs pour la réfection de la rue Crétat Sombeval ?
- Acceptez-vous un crédit d'engagement de 120 000 francs pour le remplacement partiel de la conduite d'alimentation en eau à la rue Beuchmaitin ?

Le vote par correspondance, que l'exécutif local recommande en raison de la situation sanitaire actuelle, est valable selon les mêmes dispositions que pour les votations et les élections cantonales et fédérales.

Sonceboz-Sombeval, le 18 décembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Tièche Laurent et Carinne, Champ de la Pierre 9 à 2605 Sonceboz-Sombeval

Auteurs du projet: Tièche Laurent et Carinne, Champ de la Pierre 9 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement: lieu-dit: Champ de la Pierre 9, parcelle N° 1057 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Projet: construction d'un mur de soutènement en bloc de granit gris, parallèle au mur existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 janvier 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 18 décembre 2020

Le Bureau communal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Péry-La Heutte, Grand-rue 54, 2603 Péry.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 11, au lieu dit: «rte de Reuchenette 2a et 2b», La Heutte, commune de Péry-La Heutte.

Projet: réaménagement de la Place du Lion d'Or, rajout de nouvelles places de stationnement le long de la rue du Collège et sur la place actuelle, aménagement d'un nouvel accès, rehaussement du bâtiment contenant la déchetterie actuelle, construction d'un local enterré et aménagement d'un local pour le chauffage à distance.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: village ancien.

Dérogation: art. 80 LR.

Recensement architectural: ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 décembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

COMMUNE BOURGEOISE DE PÉRY

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de Bourgeoisie

Conformément à la teneur de l'article 59 al. 1 du règlement d'organisation de la Bourgeoisie de Péry, le procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2020 est déposé publiquement au secrétariat de la Bourgeoisie jusqu'au 9 janvier 2021 inclus.

Les personnes souhaitant consulter le procès-verbal sont priées de contacter la secrétaire au 079 403 89 34.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil de Bourgeoisie.

Péry, le 18 décembre 2020

Le Secrétariat de bourgeoisie

Saint-Imier



Arrêté municipal

En séance du 10 décembre 2020, le Conseil de ville a accepté:

– Le crédit-cadre de 301 920 francs pour la renonciation par la Bourgeoisie (salle de conférence et local d'archives) et par la Municipalité de Saint-Imier (local d'archives) aux locaux mis à leur disposition à la rue Agassiz 12 (ceff SANTÉ-SOCIAL):

- Crédit d'engagement de 205 000 francs pour le rachat par le canton des servitudes foncières en faveur de la Municipalité de Saint-Imier dans le bâtiment sis rue Agassiz 12, dont 155 000 francs seront reversés à la Commune bourgeoise et 50 000 francs au projet d'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de développement du Jura bernois.

- Crédit d'engagement supplémentaire de 96 920 francs pour la reprise de routes et de chemins de la Bourgeoisie par la Municipalité et leur entretien sur 10 ans ainsi que la remise en état et l'amélioration de certains tronçons.

– Le crédit d'engagement de 350 000 francs (150 000 francs de subvention unique à fonds perdus et 200 000 francs de paiement anticipé du loyer), figurant partiellement au plan financier, pour l'agrandissement des locaux de conservation d'archives du Centre de recherche et de documentation du Jura bernois et la signature d'un bail à

Retrouvez le journal
de la semaine dernière
sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

Sonvilier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Ramiro Pereira, rte des Sauges 1, 2615 Sonvilier.

Auteur du projet: Aradas Architecture, rue de Neuchâtel 15a, 2072 St-Blaise.

Emplacement: parcelles N°s 115, 176 et 195, au lieu-dit: «route des Sauges 1», commune de Sonvilier.

Projet: remplacement de la canalisation des eaux usées, nouveau raccordement d'évacuation des eaux de pluie dans la Suze, nouveaux raccordements électriques et de téléphone, rénovation du muret de soutènement, pose de garde-corps sur le local enterré existant, assainissement du local et aménagement de trois citernes à mazout à l'intérieur du local.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: centre village et route.

Dérogations: art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 janvier 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 décembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Canton de Berne



Principaux changements en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021 au niveau de l'AVS/AI/APG et des prestations complémentaires à l'AVS/AI

Augmentation des rentes AVS/AI

La **rente de vieillesse mensuelle** s'élèvera désormais avec une durée de cotisation complète au minimum à 1 195 francs (jusqu' à présent 1 185 francs) et au maximum à 2 390 francs (jusqu' à présent 2 370 francs).

Pour **les couples**, le total des deux rentes est limité à 150 % d'une rente individuelle. Cela signifie que les rentes individuelles, prises ensemble, sont plafonnées à 3 585 francs (jusqu' à présent 3 555 francs) pour une période complète de cotisation.

La **rente d'invalidité mensuelle** complète s'élèvera désormais avec une durée de cotisation complète au minimum à 1 195 francs (jusqu' à présent 1 175 francs) et au maximum à 2 390 francs (jusqu' à présent 2 370 francs).

Augmentation des rentes de veuves/veufs et des rentes des orphelins

La **rente de veuve ou de veuf mensuelle** s'élèvera désormais avec une durée de cotisation complète au minimum à 956 francs (jusqu' à présent 948 francs) et au maximum à 1 912 francs (jusqu' à présent 1 896 francs).

La **rente d'orphelin mensuelle** s'élèvera désormais avec une durée de cotisation complète au minimum à 478 francs (jusqu' à présent 474 francs) et au maximum à 956 francs (jusqu' à présent 948 francs).

Allocations pour impotent de l'AVS

L'**allocation pour impotent de l'AVS** se monte mensuellement à:

	de degré faible	de degré moyen	de degré grave
2021	239 fr.	598 fr.	956 fr.
2020	237 fr.	593 fr.	948 fr.

Allocations pour impotent de l'AI

L'**allocation pour impotent de l'AI** pour les personnes qui vivent à domicile se monte mensuellement à:

	de degré faible	de degré moyen	de degré grave
2021	478 fr.	1 195 fr.	1 912 fr.
2020	474 fr.	1 185 fr.	1 896 fr.

Pour les personnes vivant dans un home, l'allocation pour impotent se monte à un quart des montants indiqués ci-dessus.

Extension du droit à des bonifications pour tâches d'assistance de l'AVS

Dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches, le

Délais rédactionnels

En raison de Noël, la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* ne paraîtra pas le vendredi 25 décembre 2020 mais le jeudi 24 décembre 2020.

Durant cette semaine particulière, les délais de remise du matériel seront dès lors modifiés comme suit:

Utile et paroisses: lundi 21.12 à 10h
Officiel et sport: lundi 21.12 à 12h
Rédactionnel et annonces: mardi 9h

fac@bechtel-imprimerie.ch
 032 944 17 56

droit aux bonifications pour tâches d'assistance a été étendu. Dès 2021, les proches aidants recevront désormais également des bonifications lorsque la personne qui a besoin de soins perçoit une allocation pour impotence de faible degré. Les partenaires y ont également droit si le couple fait ménage commun depuis au moins cinq ans. L'extension des bonifications pour tâches d'assistance peut être demandée pour la première fois en 2022 avec effet rétroactif pour l'année 2021.

Les **primes moyennes annuelles** de l'assurance obligatoire des soins pour le calcul des PC seront les suivantes:

2021	Région 1	Région 2	Région 3
Adultes	6 588 fr.	5 916 fr.	5 544 fr.
Jeunes adultes (18-25 ans)	4 872 fr.	4 416 fr.	4 080 fr.
Enfants	1 572 fr.	1 404 fr.	1 296 fr.

Tarifs des homes

Pour le calcul des PC, les tarifs des homes suivants font foi:

Besoin de soins selon l'attestation de tarif (système central)	Homes reconnus sur la liste des hôpitaux et des établissements médico-sociaux	
	- du canton de Berne	- hors canton
	(par jour)	(par année)
Degré de soins 0	163 fr. 00	59 495 fr.
Degré de soins 1	164 fr. 40	60 006 fr.
Degré de soins 2	176 fr. 85	64 551 fr.
Degré de soins 3-10	186 fr. 00	67 890 fr.

Congé de paternité / taux des cotisations

Le congé de paternité entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Le taux de cotisation APG passera de 0,45 à 0,5 % dès le 1^{er} janvier 2021 afin de financer le congé de paternité.

Veuillez prendre note des modifications suivantes:

	Employeurs	Employés	Total
AVS	4.35 %	4.35 %	8.7 %
AI	0.7 %	0.7 %	1.4 %
APG	0.250 %	0.250 %	0.50 %
jusqu'à présent	0.225 %	0.225 %	0.45 %
Total AVS/AI/APG	5.300 %	5.300 %	10.60 %
jusqu'à présent	5.275 %	5.275 %	10.55 %

La cotisation minimale pour les indépendants et personnes sans activité lucrative augmente de 7 francs et passe de 496 francs à 503 francs.

Autres informations et renseignements

Vous trouverez de plus amples informations sur les sites www.akbern.ch et www.ahv-iv.info ou auprès de votre agence AVS qui distribue gratuitement les formulaires et mémentos.

Heures d'ouverture des guichets de la Caisse de compensation du canton de Berne pendant les fêtes de fin d'année

Nos guichets resteront fermés du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021. A partir du 4 janvier 2021, nous sommes à votre disposition de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (vendredi jusqu'à 16 h).

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une excellente nouvelle année.

Berne, décembre 2020

Caisse de compensation
du canton de Berne

Réclame

SPINAS CIVIL VOICES



Votre don en bonnes mains.

Avec le label de qualité Zewo, vous avez
la certitude que votre don est utile et efficace.

